



Contrat de
Transition
Écologique



Rapport d'exécution des opérations du Contrat de Transition Écologique

Territoire du massif des Maures 2020-2024



Table des matières

1. Préambule	5
1.1. Présentation de la démarche CTE	5
1.2 Orientations stratégiques du CTE	6
1.3 Liste des fiches actions	6
Axe 1 - Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique	6
Axe 2 - Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage	8
Axe 3 - Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif	9
Axe 4 - Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts	9
Axe 5 - Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition	10
1.4 Suivi et bilan des projets et actions du CTE du massif des Maures (2020-2024)	12
1.5 Conclusion du projet CTE des Maures (2020-2024)	149

Entre

- Le Syndicat Mixte du Massif des Maures

Représenté par sa présidente, Christine AMRANE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 octobre 2019

Ci-après désigné par « **le Syndicat** »

- La communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Représenté par son président, François DE CANSON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 décembre 2019 ;

- La communauté de communes Cœur du Var

Représenté par son président, Yannick SIMON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 décembre 2019 ;

- La communauté de communes Golfe de Saint-Tropez

Représenté par son président, Vincent MORISSE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 novembre 2019 ;

Toutes 3 ci-après désignées par « **les intercommunalités** » ;

Et

- L'État

Représenté par Jean – Philippe MAHÉ, préfet du Département du Var,

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Représentée par son président Sylvain WASERMAN,

Ci-après désignée par « **l'ADEME** » ;

- Le Département du Var

Représenté par son président, Jean-Louis MASSON, autorisé à l'effet des présentes,

Ci-après désigné par « **le Département** »,

- La Caisse des dépôts – Banque des territoires

Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.

Représentée par Monsieur Éric LOMBARD, directeur régional, dûment autorisé à l'effet des présentes,

Ci-après désignée par « **la Caisse des Dépôts** »

- Le CEREMA

Représenté par Madame Laure VERNEYRE, directrice Cerema Méditerranéenne,

Ci-après désigné « **le CEREMA** »

1. Préambule

1.1. Présentation de la démarche CTE

Les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à traduire les engagements environnementaux et écologiques que la France s'est fixés aux niveaux national et international (Plan Climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local.

Les CTE, lancés en janvier 2018, sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transition écologique, économique et sociale des territoires. Il s'agit de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant également les porteurs de projets publics-privés, à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en élaborant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 à 4 ans.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures et les 3 intercommunalités - Cœur du Var, Méditerranée Porte des Maures et Golfe de Saint-Tropez - ont souhaité s'engager dans cette démarche. Après 6 mois d'élaboration, le CTE du massif des Maures a été signé le 21 janvier 2020 entre le Syndicat Mixte du Massif des Maures, ses 3 intercommunalités membres, l'État, l'ADEME, le Conseil Départemental, la Caisse des dépôts et le CEREMA. Il s'agit du 1er CTE dans le département du Var et du 4ème en région PACA.

Au travers de ce CTE, le Syndicat Mixte du Massif des Maures et les 3 intercommunalités souhaitent « répondre à l'urgence climatique, en remettant le massif des Maures au cœur de la transition écologique de ses territoires ». L'enjeu est de recréer une dynamique entre les différentes économies du territoire, autour de la transition écologique, et de faire de la préservation et de l'exploitation durable du massif un moteur de développement économique, tout en développant l'identité « Massif des Maures ».

1.2 Orientations stratégiques du CTE

Les 5 orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes :

- 1 - Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique ;
- 2 - Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage ;
- 3 - Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif ;
- 4 - Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts ;
- 5 - Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition.

1.3 Liste des fiches actions

Axe 1 - Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique

Gestion forestière "générale" / facilitation de la mobilisation

- 1.1 - Animation et travaux d'amélioration sylvicole en secteur de sensibilité notable et majeure pour la tortue d'Hermann (coupe groupée public/privée)
- 1.2 - Planification d'opérations groupées public/ privé/ DFCI
- 1.3 - Réaliser le schéma de desserte forestière du massif des Maures

Valorisation / exploitation liège

- 1.4 - Promouvoir les valorisations innovantes du chêne-liège des Maures
- 1.5 - Remise en production de suberaies
- 1.6 - Formation de leveurs de liège
- 1.7 - Travaux de renouvellement et de régénération des peuplements forestiers assistés par plantation
- 1.8 - Structuration de la filière liège isolation (réflexion normalisation)
- 1.9 - Unité de transformation liège

Valorisation châtaignier

- 1.10 - Mobilisation foncière des propriétaires de châtaigneraie
- 1.11 - Développement du broyage des rémanents castanéicoles

Bois énergie

- 1.12 - Pôle d'équipement de Gassin - création d'un réseau de chaleur bois-déchets
- 1.13 - Développement - rénovation de la plateforme Maures Bois Energie

Valorisation "autres produits de la forêt"

- 1.14 - Développer des huiles essentielles de feuillages forestiers issus des Maures
- 1.15 - Développer la production d'arbouses

Axe 2 - Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Pastoralisme

2.1 - Réaliser un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI) à l'échelle du massif des Maures

Biodiversité et habitats

2.2 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur Collobrières

2.3 - Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du chêne-liège

2.4 - Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT)

2.5 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les autres communes

Exotiques et nuisibles

2.6 - Travaux d'arrachage de la jussie à grandes fleurs sur le linéaire du cours d'eau de l'Aille qui traverse Le Cannet-des-Maures

2.7 - Stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EVEE)

2.8 - Plan de lutte contre le frelon asiatique

Paysage / sites remarquables

2.9 - Etablissement de préconisations paysagères communes

Producteurs de nature

2.10 - Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique

Axe 3 - Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Innovation DFCI et post incendie

3.1 - Stratégie post-incendie cap Lardier

3.2 - Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide

Ruissellement

3.3 - Limiter les ruissellements et érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées

Ressource eau

3.4 - Réhabilitation du réseau d'eau et des captages des vallons du Counillier et de l'Argentièrre à des fins d'irrigation, sur la commune des Mayons

3.5 - Etude/gestion de la ressource en eau du massif des Maures

3.6 - REUT (réutilisation des eaux usées) : exemple de Gonfaron

Axe 4 - Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts

Agroforesterie, arboriculture

4.1 - Réflexion stratégie de plantation de vergers d'amandiers

4.2 - Expérimentation de vergers conservatoires à vocation pare-feu (dans le cadre du programme « Vergers d'avenir » piloté par le Conservatoire Méditerranéen Partagé) sur Collobrières

4.3 - Réflexion - projet agro forestier - accueil du tourisme pilote sur le site du plateau des LAMBERT / ONF

Filière courte, valorisation produits locaux

4.4 - Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) « Châtaigne des Maures »

4.5 - Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Evolution des pratiques

4.6 - Convertir les pratiques culturelles dans la viticulture

4.7 - Certification Haute Valeur environnementale (agriculture raisonnée et verdissement vignes)

Foncier

4.8 - Développer une stratégie de reconquête agricole cohérente à l'échelle du massif des Maures

Déchets verts et agricoles

4.9 - Valorisation des déchets verts en circuits courts à destination des agriculteurs locaux

Axe 5 - Accueillir, organiser et concilier les usages - Sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition

Animation / sensibilisation patrimoine massif des maures

5.1 - Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures

5.2 - Éducation par l'environnement – Ateliers d'éveil par l'environnement

5.3 - Créer un catalogue regroupant les différentes fêtes de la Nature à l'échelle des Maures et conforter les animations

5.4 - Réflexion sur la mise en place d'une équipe de terrain/garderie et signalétique commune massif des Maures

5.5 - Les connaissances traditionnelles associées à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures

Tourisme durable, activités de pleine nature

- 5.6 - Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI
- 5.7 - Schéma de valorisation pour un géo-tourisme durable (dans le cadre de la candidature GEOPARK-UNESCO)
- 5.8 - Schéma d'accueil de la Réserve biologique Intégrale et pourtour de la Chartreuse de la Verne

Formation, conseil efficacité énergétique

- 5.9 - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés
- 5.10 - Étude Fonds Chaleur – énergie renouvelable (cf. JT ADEME 18 octobre 2019)
- 5.11 - Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la transition énergétique
- 5.12 - Mettre l'énergie en paysage : Étude de cas sur l'autonomie énergétique du Domaine du Rayol
- 5.13 - Développement de la production / consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin (83)
- 5.14 - Accompagner les entreprises du bâtiment dans le management environnemental et énergétique de leurs activités

Animation générale du dispositif/ accompagnement porteurs de projets

- 5.15 - Animer / coordonner le CTE massif des Maures - émergence année 1

1.4 Suivi et bilan des projets et actions du CTE du massif des Maures (2020-2024)

Les tableaux ci-dessous représentent la synthèse de chaque action et projet inscrit dans le Contrat de Transition Écologique du territoire du massif des Maures en 2020.

En 2024, lors de la rédaction de ce rapport d'exécution des opérations, les éléments requis de chaque maître d'ouvrage ou porteur d'action sont :

- La description de l'action c'est-à-dire sa mise en contexte ;
- Le ou les maîtres d'ouvrages / porteurs de l'action ;
- Les acteurs sollicités pour l'action ;
- Le budget total ;
- Les financements ;
- L'état initial de l'action en 2020 ou avant la mise en place du CTE ;
- Les objectifs souhaités ;
- La description de l'état d'avancement de l'action en 2024 et la suite potentielle ;

Ainsi, après avoir rassemblé toutes les informations collectées, un code couleur a été attribué à chaque action et projet pour en évaluer son état d'avancement :

-  Action non-commencée ou annulée
-  Action suspendue présentant des freins (économiques, sociaux, écologiques, réglementaires, politiques...)
-  Action en cours de réalisation
-  Action réalisée

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°1

Intitulé de l'action : **1.1 - Animation et travaux d'amélioration sylvicole en secteur de sensibilité notable et majeure pour la tortue d'Hermann (coupe groupée public/privée)**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

➤ CCCV

Description de l'action

Acteurs

Il s'agit de mettre en place un projet expérimental et partenarial qui améliorera d'une part le milieu favorable à la tortue d'Hermann et d'autre part renforcera les ouvrages de protection de la forêt contre les incendies et la protection du village.

- CCCV
- Préfecture du Var
- Prestataire (bureau d'étude écologue et maître-chien)

L'action a pour objectif de renforcer l'axe stratégique DFCI de la Fouquette situé sur la commune des Mayons via la réalisation d'éclaircies résineuses. Ces travaux d'amélioration sylvicoles devront suivre un protocole spécifique afin d'éviter la destruction des habitats et/ou espèces.

Ce projet est proposé en 2 phases :

- Phase 1 : Travaux d'amélioration sylvicole et de prévention contre les incendies en secteur de sensibilité majeure et notable pour la tortue d'Hermann. Connaissance assez fine des experts locaux de la présence de l'espèce sur ce secteur.
- Phase 2 : Travaux d'amélioration sylvicole et de prévention contre les incendies en secteur de sensibilité notable pour la tortue d'Hermann. Connaissance de la présence de l'espèce à améliorer.

Budget en euros (€)

750€ d'étude et 9 200€ pour 11 jours de passage de maître-chien.

<p>L'emprise totale du projet est de 15 ha maximum. Le Plan Simple de Gestion (PSG) de la Fouquette prévoit cette coupe, tout comme le plan d'aménagement de l'ONF. Les autres parcelles privées, qui ne représentent que 5 ha environ, sont concernées par des parcelles dont la surface est bien inférieure à 1 ha. Un rapprochement avec le CNPF sera fait pour les obligations de soumission à PSG.</p>	Sources de financement			
	<p>Autofinancement (passage du maître-chien exceptionnel grâce à un arrêté préfectoral).</p>			
	Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>L'action d'animation n'a pas été prise en compte durant le CTE, mais des améliorations sylvicoles ont été réalisées lors des travaux de débroussaillage d'ouvrages DFCl. La communauté de communes de Cœur du Var a pris en compte les délais d'hibernation de la tortue d'Hermann pendant les travaux.</p>	<p>Concernant la phase opérationnelle, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réaliser l'animation nécessaire à la mobilisation des bois auprès des propriétaires forestiers dès septembre 2019. - De faire un état initial de l'environnement sur les secteurs validés, et de faire un passage sur le terrain pour repérer visuellement la présence éventuelle de tortue d'Hermann avant le début des coupes, (voir si mobilisation chien possible en fonction des financements). - D'identifier les différentes possibilités de valorisation des bois. - D'identifier des places de stockage et de broyage. 	<p>La communauté de communes Cœur du Var a souhaité réaliser des travaux forestiers DFCl sur des pistes, courant 2024.</p> <p>Dans le cadre de ces travaux, exceptionnellement à cette année, ils ont été amenés à intervenir en zone jaune et rouge de la carte de sensibilité tortue d'Hermann avant le 15 novembre, période d'hibernation de l'espèce, en raison de contraintes de planification.</p> <p>C'est dans ce contexte que la communauté de communes Cœur du Var a sollicité un maître-chien pour la détection de tortue d'Hermann et un écologue pour réaliser un sauvetage des éventuels individus trouvés sur les zones rouges avant le débroussaillage DFCl. Pour réaliser ce travail de détection canine, en l'attente des accréditations tortue d'Hermann (ARTOC), une demande d'autorisation a été demandée via le CERFA n°13616*01. La détection canine s'est</p>		

	<ul style="list-style-type: none">- De solliciter le CEN PACA juste avant le début du débardage afin de vérifier l'absence de TH sur ces placettes.- Dans le cas où il ne serait pas possible de valoriser les houppiers, le broyage des houppiers ne pourra se faire que sur ces placettes.- Le bois sera ensuite évacué à l'extérieur du milieu forestier, sur une place de stockage plus grande prévue à cet effet. Il y aura donc une reprise de charge.	<p>déroulée du 1er avril au 30 juin 2024, puis du 1er septembre au 15 novembre 2024, à l'avancée des travaux de débroussaillage.</p> <p>Les zones d'étude ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- D27 – LA FOUQUETTE, sur la commune des Mayons. La détection canine et le sauvetage tortue d'Hermann ont été réalisés sur la zone DFCI située en zone rouge tortue d'Hermann, soit sur une surface de 13,7 hectares.- D405 – PEGUIER, sur la commune du Luc. La détection canine et le sauvetage tortue d'Hermann ont été réalisés sur la zone DFCI située en zone rouge tortue d'Hermann, soit sur une surface de 4,4 hectares.- D406 – PEGUIER CHAUSSE, sur la commune du Luc. La détection canine et le sauvetage tortue d'Hermann ont été réalisés sur la zone DFCI située en zone rouge tortue d'Hermann, soit sur une surface de 4,6 hectares.- T4 – CLOS DU NEGRE, sur la commune du Luc. La détection canine et le sauvetage tortue d'Hermann ont été réalisés sur la zone DFCI située en zone rouge tortue d'Hermann, soit sur une surface de 6,7 hectares.	
--	--	--	--

La détection canine a été réalisée chaque jour sur la zone identifiée avant le débroussaillage DFCI, juste devant le passage des engins. Si des individus de tortue d'Hermann sont détectés, ils seront retirés du site et parqués momentanément dans un parc à proximité immédiate, le temps des travaux de débroussaillage. Les individus seront relâchés en fin de journée sitôt les travaux de débroussaillage terminés, en lisière de la zone débroussaillée, pour que l'individu retrouve un habitat qui lui soit favorable.

Les protocoles de l'écologie et du maître-chien ont été présentés et validés par la DREAL PACA avec visa du CEN et de la SOPTOM. La présentation des résultats se fera auprès de la DDTM.

A l'issue de ces prospections par détection canine, le rapport d'étude fera état des lieux des zones prospectées, des individus détectés, des conditions de sauvetage, de la réalisation des travaux de débroussaillage et du relâcher des individus de tortue d'Hermann sur site (sous forme écrite, cartographique et données brutes SIG).

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°2

Intitulé de l'action : 1.2 - Planification d'opérations groupées public/ privé/ DFCI	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ONF ➤ CRPF ➤ 3 EPCI
Description de l'action	Acteurs
<p>Le massif des Maures est recouvert à 75 % de forêt dont 20 % de forêt publique. Depuis quelques années, des expérimentations ont été menées afin d'organiser des coupes groupées sur la forêt publique et privée, en appui à la DFCI, en conciliant le calendrier d'exploitation avec celui de la réfection des travaux sur piste DFCI.</p> <p>Ces expériences amènent aujourd'hui le CRPF et l'ONF à établir un plan d'actions planifiant de telles coupes groupées sur les 5 années à venir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ONF ▪ CRPF ▪ EPCI / Maîtres d'ouvrage PIDAF (gestionnaires) ▪ COFOR ALEC 83 ▪ FRANSYLVA
<p>La révision de la Charte Forestière du Territoire du massif des Maures (2022) doit permettre d'inscrire les actions dans les dynamiques actuelles, notamment sur la mobilisation du bois. Le marché du bois d'industrie et du bois énergie a retrouvé depuis quelques années une dynamique régionale et il importe de l'accompagner dans un contexte de gestion forestière multifonctionnelle.</p>	Budget en euros (€)
<p>Dans ce cadre, l'ONF et le CRPF souhaitent proposer de mener une nouvelle action destinée à nourrir la réflexion des acteurs de la CFT. Il s'agit d'innover dans la planification de la récolte du bois en permettant aux propriétaires publics et aux propriétaires privés de</p>	Sources de financement
	Département du Var.

<p>préparer ensemble des programmes de coupes à exploiter et commercialiser en collaboration étroite.</p> <p>Selon les projets, la réglementation de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures, présente au sein du massif, sera prise en compte en tant qu'espace à fort enjeu de biodiversité.</p>			
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la planification des opérations, permettant en particulier aux propriétaires privés d'augmenter les volumes récoltés grâce à une meilleure préparation et une meilleure mobilisation des petits propriétaires (animation foncière). - Meilleure anticipation des opérations permettant de mieux les articuler avec la vie du territoire (prise en compte des enjeux environnementaux, d'accueil du public, de sensibilité paysagère, de servitudes diverses, etc.). - Développement d'une sylviculture conduisant à une véritable amélioration des peuplements tout en limitant l'impact immédiat des coupes réalisées sur des surfaces plus 	<p>Le 14 avril 2023 s'est tenue aux Mayons la signature de l'accord multi partenarial pour la réalisation de coupes groupées public et privé, mais aussi autour des pistes DFCl, à l'échelle du département du Var.</p> <p>Les signataires se sont engagés dans une dynamique vertueuse permettant de concilier les enjeux de la gestion forestière avec ceux de la DFCl par la concertation des différents acteurs à toutes les étapes du processus. Le recueil des signatures s'est poursuivi tout au long de l'année et a permis de fédérer 37 structures autour de ce projet.</p> <p>En 2025, la COFOR ALEC 83 jouera un rôle d'animateur et de médiateur pour faciliter les échanges entre l'ONF et le CRPF. L'association assurera également la liaison avec les maîtres d'ouvrage PIDAF afin de coordonner les coupes à effectuer le long des pistes DFCl.</p>	

	<p>importantes induites par les regroupements.</p> <ul style="list-style-type: none">- Sécurisation des ouvrages DFCI par la diminution du volume de biomasse combustible à proximité des pistes DFCI, modèle reproduit en bordure des routes départementales.- Amélioration des conditions de travail des entreprises de travaux forestiers grâce à des chantiers plus importants.- Mise en commun des compétences et des réseaux pour la valorisation des produits.	<p>Cette collaboration entre différents acteurs visera à développer une filière économique durable autour de la coupe de bois sur le territoire.</p>	
--	---	--	--

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°3

Intitulé de l'action : 1.3 - Réaliser le schéma de desserte forestière du massif des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ SMMM
Description de l'action	Acteurs
<p>Un schéma de desserte forestière a pour principal objectif de qualifier quantitativement et qualitativement la desserte existante, interne et externe à un massif forestier, puis, en corrélation avec la ressource forestière disponible, d'identifier les besoins d'amélioration ou de création de cette desserte afin d'optimiser l'exploitation de la ressource dans le cadre du contexte économique local, mais également dans celui d'une gestion durable des peuplements, intégrant notamment les enjeux environnementaux, paysagers et sociétaux en présence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SMMM ▪ EGA ▪ Alcina ▪ Pyrénées Carto
<p>Ce schéma de desserte intègre la nature des produits, les modes d'exploitation et de transport étant différents, selon qu'il s'agisse de bois résineux, feuillus ou liège / châtaigne.</p>	Budget en euros (€)
<p>Les voies de débardage / débusquage des produits ne rentrent pas en compte dans un schéma de desserte, ces voies étant à identifier au coup par coup selon les projets de mobilisation mis en œuvre.</p>	
	Sources de financement
	Europe (FEADER) et SMMM.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le projet a démarré en 2023.</p>	<p>Les objectifs d'un schéma de desserte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des « itinéraires bois ronds » (résineux) permettant d'éviter ces points de blocage, ces itinéraires étant inexistantes actuellement. - Identifier la desserte existante est suffisante pour accéder à la ressource pour des « itinéraires bois de feu » (feuillus). <p>La finalité de ces itinéraires est de permettre une réduction des coûts d'exploitation lorsque le bilan financier est déficitaire : réduction des distances de débardage, suppression des ruptures de charge, réduction des temps de transport sur piste...</p>	<p>Pour les résineux, vu la valorisation des bois (trituration, énergie) et la localisation des unités de transformation, le recours à un camion-remorque ou grumier s'avère nécessaire.</p> <p>De nombreux points noirs identifiés sur la desserte externe au massif (voies ouvertes à la circulation publique) empêchent la circulation de ce type de camion (16m, 44t). Des « itinéraires bois ronds » sont proposés, selon la localisation de la ressource mobilisable et les contextes rencontrés, d'où un découpage du massif en bassins de récolte. A part une ou deux exceptions, ces itinéraires sont inexistantes aujourd'hui.</p> <p>Vu les faibles volumes concernés et la dispersion de la ressource résineuse sur l'ensemble du massif, sans surfaces conséquentes d'un seul tenant, les itinéraires retenus reprennent des pistes DFCI structurantes. Les travaux à réaliser pour permettre l'accès aux grumiers sur ces pistes sont mineurs et ne nécessitent pas des moyens financiers conséquentes. Il est important de souligner que si la ressource résineuse était valorisée dans le massif des Maures (filiale Bois Energie), la nécessité d'avoir des itinéraires pour</p>	

grumier serait moins prégnante, les bois pouvant alors être évacués par camion solo ou avec benne Ampliroll si le déchiquetage des bois était réalisé *in situ*. Une plateforme de stockage de bois et plaquette serait nécessaire.

Pour les bois feuillus ou le liège, les produits étant évacués par camion solo ou petit camion à plateau, les pistes existantes (majoritairement DFCI) et la desserte externe peuvent être utilisées dans la majorité des cas.

L'accès direct à la ressource présente quelques déficiences, pouvant entraîner des ruptures de charge et donc des surcoûts d'exploitation. L'amélioration de ces accès directs pour des camions sans remorque est possible moyennant certains travaux de reprise d'anciens chemins, mais les coûts engendrés par ces travaux ne sont que très rarement couverts par la valeur d'achat des produits. C'est d'autant plus valable pour le liège, dont la faible valeur sur pied ne permet pas non plus la création de voies de débardage pour évacuer la matière en 4x4 pick-up ou tracteur.

L'enjeu réside donc dans la volonté de financer la mobilisation de ce type de ressource.

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°4

Intitulé de l'action : 1.4 - Promouvoir les valorisations innovantes du chêne-liège des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ FMP
Description de l'action	Acteurs
Plusieurs axes : <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation du concours d'Art et de Design « Quercus Suber » avec la Villa Noailles et une dizaine de partenaires (avec expositions, etc.) par l'organisation d'un événement majeur : Les Journées du liège à la Villa Noailles. - L'accompagnement d'architectes et de designers dans l'utilisation du liège et des ressources locales (avec un esprit novateur et une belle visibilité pour la filière). - La valorisation du liège au sein de Permabita, association de préfiguration d'une coopérative. - La publication du Magazine la Gazette du chêne-liège relayant ces projets novateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FMP ▪ Permabita ▪ Villa Noailles ▪ École de tournage sur bois Escoulen ▪ ASL Suberaie Varoise ▪ Établissements Lièges Junqué ▪ École Camondo
	Budget en euros (€)
	Minimum 10 000 € par an.
	Sources de financement
	Région PACA, département du Var et une dizaine de mécènes.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>En 2020, le Concours comptait 3 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tournage sur bois - Sculpture sur bois - Design. <p>Le Magazine n'existait pas encore ni la démarche généralisée d'accompagnement aux projets d'architectures et de design.</p>	<p>Développer de manière novatrice de l'usage du chêne-liège dans la région, le faire rayonner et communiquer sur le sujet.</p>	<p>La Gazette du chêne-liège est passée de 2000 à 2500 exemplaires et ils ont tous été distribués.</p> <p>Le concours a compté 25 participants, soit le maximum possible. Les Journées du Liège à la Villa Noailles, en lien avec le concours, ont attiré 4800 personnes en un jour et demi, avec une exposition de 10 jours.</p> <p>Forêt Modèle de Provence a également participé à la Design Parade avec un projet Design accompagné et a organisé les Jeudis du liège à la Galerie l'Annexe, où leur Concours a été exposé tout l'été. Ils ont aussi poursuivi leur collaboration avec Permabita et le Syndicat Mixte du Massif des Maures afin de relancer la filière du liège.</p> <p>L'association a aussi lancé un programme de recherche avec l'un des prestataires d'Hermès visant à trouver de nouveaux usages, tels que l'art de la table et mer et du liège.</p>	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°5

Intitulé de l'action : 1.5 - Remise en production de suberaies	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ ASL SV
Description de l'action	Acteurs
<p>L'action de remise en production des suberaies vise à restaurer les forêts de chênes-lièges dégradées, notamment celles touchées par des incendies ou une gestion forestière insuffisante.</p> <p>Parallèlement, la levée de liège brûlé est une étape cruciale de cette action, visant à retirer les couches de liège endommagées par le feu, favorisant ainsi la régénération de l'écorce saine. Ce processus contribue non seulement à la revitalisation des suberaies, mais également à la biodiversité de l'écosystème en créant des conditions optimales pour la reprise de la flore et de la faune locales.</p> <p>En assurant la remise en production de ces forêts, l'action participe également à la durabilité économique liée à la récolte de liège, tout en renforçant la résilience des écosystèmes face aux impacts climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ASL SV ▪ Département du Var
	Budget en euros (€)
	147 767 €
	Sources de financement
	Département du Var (2020-2024) et région PACA (2024).

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Plusieurs dossiers de demande d'aide ont été déposés depuis 2020 auprès du département du Var.</p>	<p>Remise en production de 50 ha de suberaie.</p>	<p>Chaque année, des dossiers de demande d'aide ont été déposés jusqu'en 2024.</p> <p>Dans les travaux mentionnés dans le dossier de 2024, la totalité des opérations prévues dans les dossiers précédents ont été réalisées, soit la remise en production de 87 ha de Suberaie. Les travaux du dossier de 2024 ont eu lieu en été 2024.</p>	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°6

Intitulé de l'action : 1.6 - Formation de leveurs de liège	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ ASL SV
Description de l'action	Acteurs
<p>Le groupe SERPE est une entreprise française spécialisée dans la gestion et l'entretien des espaces naturels, notamment forestiers, urbains et industriels. Créé en 1987, SERPE (Société d'Exploitation des Ressources Parcs et Espaces) a pour mission de protéger et de valoriser les milieux naturels, en intervenant dans divers domaines comme l'élagage, le débroussaillage, la récolte de liège, l'entretien des réseaux électriques et des infrastructures de transport, ainsi que la gestion des zones sensibles en matière de biodiversité.</p> <p>Avec un réseau de plusieurs agences régionales, le groupe SERPE emploie des équipes d'opérateurs formés aux techniques d'entretien et de préservation de la flore et des écosystèmes. L'entreprise attache une grande importance à la durabilité et à l'impact environnemental de ses activités, en veillant à utiliser des méthodes respectueuses de l'environnement et en se conformant aux normes de sécurité.</p> <p>Parmi ses activités phares, SERPE participe à la gestion des forêts méditerranéennes et à la récolte du liège, une ressource renouvelable qui contribue à l'économie locale tout en favorisant la santé des chênes-lièges. L'entreprise propose également des services de formation, afin de transmettre son expertise et ses pratiques durables aux nouveaux professionnels du secteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ASL SV ▪ SERPE ▪ DIAM Bouchage ▪ IML
	Budget en euros (€)
	Sources de financement
	DIAM Bouchage, SERPE et l'IML.

Le but du projet est de former des professionnels aux techniques et outils mécaniques nécessaires pour récolter le liège de manière efficace et durable, tout en préservant l'intégrité des chênes-lièges.			
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
	L'objectif est de former des salariés de cette entreprise à la récolte du liège et aux enjeux de la filière.	L'ASL SV a formé 15 salariés de l'entreprise SERPE à la récolte du liège.	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°7

Intitulé de l'action : 1.7 - Travaux de renouvellement et de régénération des peuplements forestiers assistés par plantation	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ ASL SV
Description de l'action	Acteurs
L'action vise à revitaliser et à restaurer des forêts en utilisant des techniques de gestion durable. Cette initiative consiste à identifier les peuplements forestiers qui nécessitent un renouvellement en raison de leur vieillissement, de la dégradation ou de l'impact de facteurs environnementaux, tels que les incendies ou les maladies. La phase de plantation de l'action consiste à introduire majoritairement du chêne-liège.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ASL SV ▪ Région PACA ▪ DIAM Bouchage
En plus de contribuer à la régénération des forêts, cette action favorise également la biodiversité, en permettant l'implantation de variétés d'arbres qui soutiennent la faune locale. Elle joue un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique en augmentant la capacité des forêts à stocker du carbone et à stabiliser les sols contre les érosions et les risques de ruissellement / glissement de terrain. Cette approche intégrée favorise une gestion durable des ressources forestières, tout en préservant les services écosystémiques essentiels offerts par les forêts.	Budget en euros (€)
	191 168 €
	Sources de financement Région PACA et Diam Bouchage.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Plusieurs dossiers de demande de financement ont été déposés depuis 2020 auprès de la région Sud PACA (2020, 2021, 2022 et 2024). DIAM Bouchage a co-financé les dossiers de l'année 2020 et 2021. Or les travaux prévus dans le dossier de 2024, la totalité des opérations programmées dans les dossiers précédents ont été réalisées, soit la plantation de 17,64 ha.</p> <p>Les travaux du dossier de 2024 ont eu lieu en automne/hiver.</p>	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°8

Intitulé de l'action : **1.8 - Structuration de la filière liège isolation (réflexion normalisation)**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

- FIBOIS Sud

Description de l'action

Acteurs

L'action vise à valoriser le liège mâle en tant qu'isolant dans le secteur du bâtiment, en utilisant du liège broyé pour améliorer l'efficacité énergétique des constructions. L'un des objectifs clés est également de remettre en culture les suberaies, permettant ainsi de réactiver cette ressource précieuse.

- FIBOIS Sud
- IML
- CSTB
- ASL SV
- COFOR ALEC 83
- Société Agglolux

Cependant, un des principaux freins rencontrés par les propriétaires est d'ordre financier. En effet, lever le liège engendre des coûts, et nombreux sont ceux qui doutent de la rentabilité de cette opération. Pour surmonter cet obstacle, le projet de structuration de la filière liège isolation a été mis en place. Cette initiative vise à vendre le liège mâle à un prix légèrement supérieur pour l'industrie du bâtiment, tout en développant une communication efficace autour de l'utilisation du liège comme matériau isolant. Ce projet ambitionne non seulement d'encourager la récolte du liège, mais aussi de sensibiliser les acteurs du secteur à ses bénéfices écologiques et économiques.

Budget en euros (€)

Sources de financement

Région PACA et Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le liège broyé est un petit peu utilisé dans les maisons individuelles en auto-construction.</p> <p>Aujourd'hui, quelques résultats scientifiques permettent d'orienter sur certain dispositif de test.</p> <p>Un plan d'actions comprenant la caractérisation et une évaluation partielle de la ressource a été élaboré pour répondre efficacement à des appels à projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la relance de l'exploitation des suberaies. - Valoriser le liège mâle, une solution d'isolation biosourcée. - Compléter les différentes sources d'approvisionnement (paille). - Equilibre financier : ne pas dépenser dans le transport. 	<p>Aujourd'hui, FIBOIS Sud est en recherche de financement pour mener cette action.</p> <p>De plus, les deux précédents appels à projet n'ont pas abouti avec l'ADEME.</p> <p>Un Interreg – Marittimo est à monter sur le sujet.</p> <p>Un projet pour mettre en œuvre un béton de chaux-liège (recyclé) avec l'association Ecobatissons est initié.</p>	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°9

Intitulé de l'action : 1.9 - Unité de transformation liège	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ Projet public-privé
Description de l'action	Acteurs
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Action non-commencée.	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°10

Intitulé de l'action : 1.10 - Mobilisation foncière des propriétaires de châtaigneraie	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ SPCV
Description de l'action	Acteurs
<p>L'action a pour but de rassembler et d'engager les propriétaires de châtaigneraies afin de valoriser et de développer cette ressource forestière. Cette initiative se concentre sur la sensibilisation des propriétaires aux avantages économiques et environnementaux de la gestion durable de leurs châtaigneraies, notamment en matière de production de châtaignes et de préservation de la biodiversité.</p> <p>En effet, la mobilisation de ces propriétaires permet à ces espaces de rester en production et de ne pas tomber dans l'abandon ou la dégradation. Cette action s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des ressources forestières, tout en renforçant le lien entre les propriétaires, les collectivités et les acteurs économiques locaux.</p>	
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Aucune subvention n'a été obtenue, ni du département du Var, ni de la région PACA.</p> <p>Une demande de subvention a été réalisée en fin d'année 2024.</p>	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°11

Intitulé de l'action : 1.11 - Développement du broyage des rémanents castanéicoles	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ SPCV
Description de l'action	Acteurs
<p>Depuis 2023, l'ASL SV, le CNPF, l'ONF et le SPCV ainsi que le SMMM travaillent en étroite collaboration sur un projet européen (FEADER) visant à faciliter « La mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le massif des Maures ». Ce projet européen s'inscrit dans les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt et a pour objectifs de « Développer une gestion forestière dynamique et durable » (Charte Forestière du massif 2022-2030, axe 1).</p> <p>L'action portant sur la gestion et la valorisation des ressources ligneuses des châtaigneraies vise à réduire la pratique du brûlage des rémanents (branches au sol) en forêt. Ce brûlage, d'une part, détruit une matière organique qui pourrait enrichir les sols et, d'autre part, présente un risque accru d'incendie. Avec des périodes de brûlage de plus en plus restreintes, les résidus s'accumulent sur les parcelles, augmentant ainsi la quantité de combustible dans le massif. Le programme cherche à identifier des alternatives, telles que le broyage des rémanents ou la valorisation du bois. Des actions ont été entreprises pour déterminer les types de broyeurs adaptés aux terrains en pente et difficilement accessibles des châtaigneraies, et pour collaborer avec d'autres structures en vue de transformer ce bois en piquets de châtaignier, bois d'ornement, ou bois d'œuvre.</p> <p>La gestion des châtaigneraies fruitières peut générer une quantité importante de bois lors de son entretien, mais surtout dans le cadre de la rénovation d'anciennes châtaigneraies abandonnées depuis plusieurs dizaines d'années. Ces bois issus d'abattages ou de tailles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPCV ▪ SMMM ▪ ONF ▪ CNPF ▪ ASL SV
	Budget en euros (€)
	13 901,36 €
	Sources de financement
	Europe (FEADER) et région PACA.

sont usuellement appelés rémanents, pour causes, ils sont le plus souvent laissés sur place, débités et mis en tas pour les plus grosses sections, broyés ou le plus souvent brûlés pour les plus petites. La seule valorisation réellement existante étant son utilisation en bois de chauffage, principalement pour un usage personnel du propriétaire, lorsque l'accès et le chargement son aisés. Le bois de châtaignier présente pourtant de nombreuses qualités pour un usage en bois d'œuvre au sens large, notamment du fait d'une excellente résistance mécanique et d'une grande durabilité de son duramen permettant un usage intérieur comme extérieur grâce à sa résistance aux champignons et aux insectes (bois de classe 3).

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
Le projet FEADER a démarré en 2021.	L'objectif est de transformer les rémanents issus des travaux de rénovation en ressources utiles, en réduisant leur impact environnemental et en créant de nouvelles opportunités économiques, notamment à travers le broyage.	Plusieurs essais de valorisation ont été tentés sur le territoire : deux ont pu être réalisés pendant le temps du FEADER et deux ont été planifiés pendant le projet et seront réalisés à l'hiver 2024. D'autres tentatives pourront être lancées sur des projet de restauration des châtaigneraies grâce à l'association des propriétaires castanéicoles (SPCV), l'association ASL SV en charge de travaux de restauration des châtaigneraies et l'association Permabita.	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°12

Intitulé de l'action : **1.12 - Pôle d'équipement de Gassin - création d'un réseau de chaleur bois-déchets**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

- CCGST
- ERILIA

Description de l'action

Acteurs

Budget en euros (€)

Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Après avoir franchi avec succès les étapes préliminaires, y compris une étude de faisabilité et son passage en conseil communautaire, le projet a été en suspens et semble aujourd'hui annulé.</p>	

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Dans le cadre d'un projet FEADER sur la mobilisation de la ressource forestière, le Syndicat Mixte du Massif des Maures a mené une recherche des sites publics ou privés disponibles pour l'implantation d'une usine de transformation du bois type Maures Bois Énergie (MBE).</p> <p>Cette étude a donné lieu à plusieurs rencontres et échanges, aboutissant à une réunion entre la communauté de communes Cœur du Var et l'association MBE, en présence du Syndicat Mixte du Massif des Maures, lors de laquelle un site a été validé d'un commun accord. La prochaine étape consistera à mettre en œuvre le projet de réimplantation de MBE sur ce site.</p>	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°14

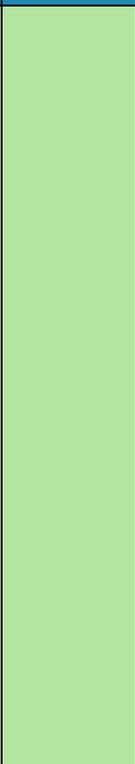
Intitulé de l'action : 1.14 - Développer des huiles essentielles de feuillages forestiers issus des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ FMP
Description de l'action	Acteurs
<p>Avec des instituts de recherche, l'association Forêt Modèle de Provence (FMP) a lancé des démarches structurées, en 3 phases, pour analyser et développer de nouveaux produits.</p> <p>La phase 1, FMP a entrepris une étude bibliographique exhaustive pour recenser et comprendre les recherches déjà effectuées dans son domaine. Parallèlement, l'association a évalué l'état actuel du marché, en particulier le marché des ingrédients, afin d'identifier les opportunités et les lacunes. Cette double analyse a permis de déterminer les axes d'innovation potentiels.</p> <p>La phase 2, en laboratoire, ils ont comparé les différentes hypothèses et mené des recherches approfondies pour tester leur viabilité. Les résultats obtenus ont été synthétisés pour en tirer des conclusions solides.</p> <p>La phase 3, fort de cette analyse rigoureuse, l'association a développé un ou plusieurs produits novateurs, prêts à répondre aux besoins du marché tout en intégrant les dernières avancées scientifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FMP ▪ Université Côte d'Azur ▪ NissActive ▪ Domaine de la Portanière ▪ Château Léoube
	Budget en euros (€)
	<p>La recherche en laboratoire se déroule en plusieurs phases et étapes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La phase 1 coûte 2 500 €, ▪ La phase 2 s'élève à 6 000 €, ▪ La phase 3 varie considérablement. <p>Le budget annuel total est d'au moins 10 000 €.</p>
	Sources de financement
	Région PACA, département du Var et autofinancement.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>En 2020, au début de la démarche, tout restait à accomplir. FMP a seulement établi une liste d'essences avec l'ASL Suberaie Varoise, identifiant celles qui seraient intéressantes à valoriser.</p>	<p>Développer l'usage des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), mieux valoriser nos massifs forestiers et en particulier les rémanents.</p>	<p>FMP a pu travailler sur plusieurs essences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Acacia dealbata (la variété invasive du mimosa) en phase 1. - L'arbousier en phases 1 et 2, et bientôt en phase 3 pour un produit cosmétique à base de feuillage et d'écorce. - Le pistachier lentisque a avancé à travers les phases 1, 2, et 3, avec un développement commercial par un de nos adhérents, le Domaine de la Portanière. Ce développement inclut un hydrolat, une liqueur, une bière au pistachier lentisque, ainsi que la valorisation du feuillage en tisane et le développement parallèle d'un produit cosmétique. - Le châtaignier est actuellement en phase 1 et passera bientôt en phase 2. - Le Pin d'Alep a progressé à travers les phases 1 et 2. 	

Axe 1 : Développer une gestion forestière durable qui s'adapte au changement climatique

Action n°15

Intitulé de l'action : 1.15 - Développer la production d'arbouses	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ FMP
Description de l'action	Acteurs
<p>L'association Forêt Modèle de Provence (FMP) a lancé une étude approfondie visant à valoriser toutes les parties de l'essence, en explorant leur potentiel en laboratoire à travers divers extraits de la plante, ainsi que leur utilisation pratique. Par exemple, ils ont examiné le tronc et la souche pour des applications artisanales telles que l'ébénisterie, la marqueterie, le tournage sur bois et la sculpture. La fleur a été étudiée pour la production de miel, un produit rare et très recherché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FMP ▪ Université Côte d'Azur ▪ NissActive ▪ PNR de la Sainte-Baume
<p>L'association a également testé le fruit dans plusieurs produits : confiture sans graines, bière, crème de marron à l'arbouse, pain d'épices au miel d'arbusier et aux arbouses, liqueur, eau-de-vie, sirop, savon exfoliant aux grains d'arbouses, glaces, etc. Le feuillage et l'écorce ont été explorés pour des applications cosmétiques, dans le cadre d'un projet de recherche ayant coûté 30 000 euros et qui a bénéficié d'une large couverture médiatique.</p>	Budget en euros (€) Tout dépend des années, à minima 5 000 €, jusqu'à 30 000 € selon les années et le besoin.
	Sources de financement Région PACA, département du Var, PNR de la Sainte-Baume et autofinancement.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>FMP a déjà travaillé sur le sujet, en développant une bière à l'arbose à base d'extrait d'arbouses et de miel d'arbousier, ayant la particularité d'être amer, tout en faisant un travail préparatoire sur l'arbousier, notamment son extraction en hydrolat et huile essentielle.</p>	<p>C'est une essence qui a beaucoup de potentiels, largement valorisés dans d'autres pays. Il faut continuer et s'appuyer sur l'immense travail qu'ils ont mené sur le sujet.</p>	<p>Le travail de l'association a inspiré d'autres structures.</p> <p>FMP continue à travailler sur le sujet et souhaitent lancer bientôt un projet de plantation en essayant certaines sous variétés tout en l'accompagnement d'une étude d'adaptation au changement climatique.</p> <p>En parallèle, ils continuent le travail de développement des projets économiques.</p>	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°17.a

Intitulé de l'action : 2.1 - Réaliser un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal à l'échelle du massif des Maures (CCMPM)	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CERPAM ➤ 3 EPCI ➤ SMMM 	
Description de l'action	Acteurs	
<p>Le POPI est une étude qui a pour objectif de favoriser une nouvelle relation entre les éleveurs pastoraux, les communes et leurs intercommunalités, de proposer des actions concrètes visant à conforter voire redéployer le pastoralisme, notamment dans le cadre des nouveaux enjeux environnementaux (DFCI, Natura 2000, chasse, prédation, protection des eaux...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CERPAM ▪ EPCI ▪ SMMM 	
<p>L'étude a été menée sur les 20 communes (6 sur CCMPM, 11 sur CCCV, 3 sur Dracénie Provence Verdon Agglomération), et a ainsi permis la réalisation d'un état des lieux de l'activité pastorale.</p>	Budget en euros (€)	
<p>Les enjeux pastoraux ont été définis lors d'ateliers coopératifs réunissant les élus, les éleveurs et les partenaires financiers et technique et sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de prévention du risque incendie ; • Maintenir et développer le pastoralisme comme une activité traditionnelle économique viable ; • Favoriser les circuits courts de production et de commercialisation des produits issus de l'élevage pastoral. 	<p>33 533,2 €</p> <th data-bbox="1370 1070 2018 1139">Sources de financement</th> <p>Europe (FEADER), région PACA, département du Var et autofinancement.</p>	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>La première étape consistait à réaliser un état des lieux précis des territoires pastoraux de chaque éleveur des 20 communes, des périodes d'utilisation, des modes d'occupation et de gestion et des principales contraintes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance du pâturage sur le territoire. - Accompagner son développement afin d'entretenir les espaces forestiers. 	<p>L'état des lieux pastoral de l'étude du CERPAM de 2021 pour les 7 communes de Méditerranée Porte des Maures révèle la présence de 16 éleveurs qui exploitent une surface de 6 317 hectares pour le pâturage.</p> <p>La finalisation du POPI a eu lieu fin 2022, suivie de la signature d'une convention de mise en œuvre avec le CERPAM à la fin de l'année 2023.</p>	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°17.b

<p>Intitulé de l'action : 2.1 - Réaliser un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal à l'échelle du massif des Maures (CCGST)</p>	<p>Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CERPAM ➤ 3 EPCI ➤ SMMM
Description de l'action	Acteurs
<p>Mettre en œuvre les actions et les projets du plan d'actions pastorales du POPI afin de maintenir le pastoralisme sur les territoires pastoraux et permettre son redéploiement sur des territoires pastoraux potentiels.</p> <p>La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez travaille en partenariat avec les éleveurs. La complémentarité entre les activités d'élevage et les nécessités de l'entretien des coupures de combustibles, est toujours apparue comme une évidence pour les élus du massif. Chaque année, la communauté de communes programme, à intervalles réguliers, l'entretien de zones qui sont passées en convention avec des éleveurs.</p> <p>Le pâturage participe à l'entretien des ouvrages de Défense Forestière Contre l'Incendie (D.F.C.I.) tout en préservant l'homogénéité de l'équipement et la biodiversité des milieux ouverts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CERPAM ▪ EPCI ▪ SMMM
	Budget en euros (€)
	Sources de financement
	<p>Europe (FEADER), région PACA, département du Var et autofinancement.</p>

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>L'état des lieux pastoral de l'étude du CERPAM de 2021 pour les 7 communes de Golfe de Saint-Tropez révèle la présence de 16 éleveurs et un groupement qui rassemble certains éleveurs ovins qui exploitent une surface de 21 741 hectares pour le pâturage.</p>	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°17.c

<p>Intitulé de l'action : 2.1 - Réaliser un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal à l'échelle du massif des Maures (CCCV)</p>	<p>Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CERPAM ➤ 3 EPCI ➤ SMMM
<p>Description de l'action</p>	<p>Acteurs</p>
<p>En 2022, le CERPAM a réalisé un état des lieux des activités d'élevage pastoral présentes sur la communauté de communes de Cœur du Var, ainsi qu'une proposition de plan d'actions à mener pour renforcer cette activité en cohérence avec les différents enjeux présents sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CERPAM ▪ EPCI ▪ SMMM
<p>Dans la continuité de ce POPI, le CERPAM propose à la communauté de communes son accompagnement pour la mise en œuvre des actions résultant du diagnostic, sous forme d'une convention annuelle ou pluriannuelle.</p>	<p>Budget en euros (€)</p>
	<p style="text-align: center;">Sources de financement</p> <p>Europe (FEADER), région PACA, département du Var et autofinancement.</p>

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Démarrage de l'action en 2024.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution technique pour intégrer les enjeux locaux liés au pastoralisme dans divers projets. - Réponse aux sollicitations des éleveurs locaux et des communes concernant les activités pastorales. - Réactualisation éventuelle des données concernées par le territoire (territoires pâturés). - Suivi des projets de communication. 	<p>L'état des lieux pastoral de l'étude du CERPAM de 2021 pour les 7 communes du Cœur du Var révèle la présence de 14 éleveurs qui exploitent une surface de 5 265 hectares pour le pâturage.</p> <p>Les chantiers en cours incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la diffusion de supports de communication sur le POPI. - L'animation concernant les coupures de combustibles agricoles avec la CA 83. - L'étude du potentiel pastoral sur la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures. - La préparation d'interventions dans les caves coopératives, au CFPF et dans les communes pour sensibiliser sur le vitipastoralisme et les parcours en forêt. 	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°18

Intitulé de l'action : **2.2 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur Collobrières**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

- Commune de Collobrières

Description de l'action

Acteurs

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil qui permet de sensibiliser et de mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens sur les enjeux environnementaux de leur commune. C'est aussi un outil qui permet d'avoir une connaissance plus fine de la biodiversité à l'échelle communale. Ces connaissances acquises et ces inventaires ainsi réalisés, permettront de mieux prendre en compte la biodiversité lors de la mise en place des politiques d'aménagement sur la commune.

- Commune de Collobrières
- SMMM
- CEN PACA
- LPO
- OFB

Budget en euros (€)

30 000 €

Sources de financement

OFB et autofinancement.

En 2018, la commune de Collobrières a répondu à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) parmi 110 candidatures (19 dossiers retenus au total). Collobrières marque donc le début d'une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle communale. Le CEN PACA a été retenu pour coordonner cet événement et pour réaliser les inventaires naturalistes. Les autres communes du Territoire des Maures, se tiendront prêtes pour le prochain Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant les ABC.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le projet ABC Collobrières, lancé en collaboration avec le Syndicat Mixte du Massif des Maures, a débuté en 2019. Toutefois, les crises sanitaires liées au Covid-19 ont entravé la tenue des réunions et ralenti le démarrage du projet.</p> <p>L'ABC de Collobrières s'est terminé fin 2020 avec ces résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 habitats (châtaigneraies et mares temporaires méditerranéennes) et 2 groupes taxonomiques étudiés (papillons de jour et oiseaux). - 168 observations pour 50 espèces de papillons de jour. - 2 nouvelles espèces de papillon relevées : l'Hespérie des sanguisorbes et la Piéride des moutardes. - 9 relevés floristiques. - 6 inventaires participatifs sur les 3 thématiques naturalistes abordées (les oiseaux, les papillons et la flore). - 3 animations scolaires et extra-scolaires auprès des enfants. - 1 conférence grand public sur les espèces remarquables et patrimoniales de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances naturaliste sur la commune. - Implication des citoyens dans l'amélioration des connaissances et dans la préservation de la biodiversité. - Contribuer à la conservation des enjeux écologiques. 	<p>En 2023, la commune de Collobrières s'est engagée dans le programme "Territoire engagé pour la nature", dispositif national animé par l'ARBE et piloté par l'OFB .</p> <p>D'autres actions à développer issues de l'ABC : oiseau diurne nocturne (révision du PLU dans le cadre d'évaluation environnementale), développement du pâturage en forêt et en zone agricole et châtaigneraie, développement de la biodiversité en milieu urbain nécessitant de recruter un stagiaire...</p> <p>Chaque année au Festival de la Nature, depuis la mise en place de l'ABC, le concours photo est proposé aux Collobriérois et le gagnant verra sa photo exposée sur les murs du village avec le nom du photographe et le nom de l'espèce.</p>	

<p>commune ainsi que certains habitats naturels d'intérêt (27 personnes présentes).</p> <ul style="list-style-type: none">- Des réunions de concertation avec des associations et des réunions publiques avec des citoyens ont permis aux participants d'accéder aux résultats obtenus dans le cadre des inventaires.- 13 actions de préservation identifiées.- 1 livret grand public.- 1 atlas de biodiversité. <p>À la fin du printemps 2020, un concours photo sur les espèces et les milieux naturels a été organisé.</p> <p>Puis, à la demande des élus de la commune de Collobrières, les nouvelles espèces découvertes sont désormais exposées au grand public, permettant ainsi de mettre en avant des espèces autres que la tortue d'Hermann et la Cistude d'Europe, qui sont les emblèmes des Maures.</p>			
--	--	--	--

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°19

Intitulé de l'action : 2.3 - Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ ASL SV
Description de l'action	Acteurs
La régénération de la suberaie est un enjeu majeur pour la conservation des habitats de chêne-liège et pour les espèces arboricoles qui y sont associées (entomofaune saproxyliques, chiroptères, oiseaux, etc.).	▪ ASL SV
Il s'agit ici d'intervenir sur une parcelle de forêt privée à Quercus suber à Collobrières au niveau de l'ancienne mine au-dessus du Ravin de la Bosque. La majorité de la suberaie est mésophile à cytise velu. Ce type de suberaie, que l'on trouve le plus souvent dans des endroits frais, est très favorable pour une régénération efficace.	Budget en euros (€) 33 129 €
Cette approche vise à favoriser la régénération des espèces forestières, tout en minimisant l'impact sur les habitats naturels, pour préserver la biodiversité locale. Le choix d'interventions manuelles plutôt que mécaniques permet également de mieux contrôler les zones d'intervention et de limiter les perturbations du sol et de la végétation existante.	Sources de financement Europe et État.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>L'association Syndicale Libre (ASL) de la Suberaie Varoise réalise ces travaux pour le compte du propriétaire. Les régénérations de chênes-lièges ont préalablement été repérées.</p> <p>L'intervention se fera de façon progressive par trouées de 0,25 ha en conservant les bouquets d'arbousiers. Les trouées se feront par débroussaillage manuel d'ouverture en plein. Ces travaux se feront durant l'hiver 2020.</p>	<p>L'objectif est de favoriser la régénération naturelle du chêne-liège afin d'améliorer l'état de conservation de la suberaie ayant justifiées en partie la désignation du site Natura 2000 de la Plaine et du Massif des Maures.</p>	<p>Une repasse a été prévue durant l'hiver 2022, afin de s'assurer que la gestion des terrains reste efficace et adaptée aux besoins des végétaux et de la faune locale.</p>	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°20

Intitulé de l'action : 2.4 - Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT)	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ CEREMA
Description de l'action	Acteurs
<p>Le projet de recherche Alptrees dans le cadre du programme Interreg Alpine Space a pour objectif d'identifier des solutions de gestion durable des arbres non-indigènes dans les Alpes.</p> <p>Il s'inscrit dans le contexte de l'adaptation de l'espace alpin au changement climatique, en s'intéressant aux services écosystémiques rendus par les espèces d'arbres non indigènes, introduites afin de favoriser l'adaptation des forêts, des zones urbaines et péri-urbaines au changement climatique.</p> <p>Dans le cadre des régions test à intégrer dans le projet Alptrees, le Cerema a fait le choix d'impliquer le massif forestier des Maures et son Contrat de Transition Ecologique, orienté sur la gestion durable de la forêt. La principale implication du Cerema dans le projet Alptrees s'est focalisée sur l'évaluation et la cartographie de six services écosystémiques fournis par la forêt alpine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CEREMA ▪ 14 partenaires (italiens, français, allemands, slovènes et autrichiens)
	Budget en euros (€)
	2 348,665 €
	Sources de financement
	Europe (FEDER) à 1 996 364 € et autofinancement.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le projet a été lancé en octobre 2019.</p> <p>Le Cerema a sélectionné 6 services écosystémiques forestiers parmi les plus couramment évalués dans la littérature scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois ; - Stockage de carbone ; - Séquestration du CO₂ ; - Protection contre les chutes de pierre ; - Activités en plein air ; - Fourniture d'habitats. <p>Ils ont utilisé les données cartographiques d'ORSI et al, mais le territoire de la Suisse était absent. Ils ont alors répété les calculs pour les 6 services écosystémiques de la Suisse pour les inclure dans l'évaluation et la cartographie de l'espace alpin.</p>	<p>Le projet Alptrees du CEREMA avait plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un outil d'évaluation des risques liés aux espèces d'arbres non-indigènes, pour évaluer les risques et les bénéfices des différentes espèces dans un contexte de changement climatique. - Créer des cartes de risques basées sur des modèles de prévision du changement climatique. - Identifier les points névralgiques des services écosystémiques forestiers dans l'espace alpin. - Transférer les connaissances acquises vers les acteurs intervenant sur la forêt et la gestion des arbres dans les zones urbaines et péri-urbaines. - Construire une stratégie transnationale alpine pour l'implantation d'espèces d'arbres non-indigènes pouvant potentiellement devenir envahissantes. 	<p>Le projet a pris fin le 30 juin 2022.</p> <p>Les résultats des 6 services écosystémiques forestiers des Alpes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois : Une moyenne de volume de 223 m³/ha de matériel sur pied de forêt exploitable. - Stockage de carbone : 140 tonnes/ha – biomasse vivante + sol superficiel des forêts. - Séquestration du CO₂ : 8.5 tonnes par ha ou 141 millions tonnes d'équivalent CO₂ par an. - Protection contre les chutes de pierres : Les forêts de protection contre les chutes de pierres couvrent environ 15 % des forêts de l'espace alpin. - Activités en plein air : Les forêts à fort potentiel récréatif représentent 20% des forêts de l'espace alpin. - Fourniture d'habitats : Les forêts classées en aires protégées constituent 33.7% des forêts de l'espace alpin. <p>Concernant la cartographie des hotspots de services écosystémiques forestiers (SEF) dans l'espace alpin, elle vise à superposer l'évaluation</p>	<p>Code couleur</p>

		<p>des 6 services écosystémiques pour identifier les zones les plus importantes. Certaines fonctions, comme la protection contre les rochers ou les zones de loisirs, sont considérées comme plus cruciales que d'autres, ce qui nécessite une pondération des évaluations pour obtenir une cartographie précise. Ce processus permettra aux parties prenantes de repérer où il est préférable de développer des offres durables de services écosystémiques, servant de point de départ pour des réflexions futures sur leur gestion. En conclusion, 72% de la zone forestière de l'espace alpin a au moins un service parmi les 6 étudiés et 28% n'a aucun service.</p> <p>Ainsi, les acteurs locaux doivent s'engager à garantir la pérennité des services fournis par ces forêts en adoptant des stratégies de gestion flexibles. Ce défi nécessite une recherche approfondie sur les espèces existantes et nouvelles, y compris les arbres non indigènes (NNT), et des modèles sylvicoles innovants pour s'adapter aux évolutions environnementales. Bien que l'introduction de NNT présente des risques, elle pourrait offrir une solution pour accélérer l'adaptation des forêts face au changement climatique.</p>	
--	--	---	--

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°21.a

Intitulé de l'action : **2.5 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les autres communes : commune de La Croix-Valmer**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

- Commune La Croix-Valmer

Description de l'action

Acteurs

Adossée à la corniche des Maures, la Croix-Valmer est une commune entre terre et mer, offrant une diversité de paysages et d'habitats remarquables. Petit village préservé au cœur du Golfe de Saint-Tropez, il cache de nombreuses criques discrètes, de longues plages de sable fin et d'immenses vignobles s'étendant jusqu'à la mer. Toute une diversité située sur des caps classés.

- Commune La Croix-Valmer
- SMMM
- PNPC
- Observatoire Marin (CCGST)

La commune a décidé de s'engager dans un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale afin de compléter les mesures existantes. En effet, plusieurs dispositifs de zonages telles que les zones Natura 2000 et ZNIEFF, puis de gestion notamment par le Parc national de Port-Cros et des terrains du Conservatoire du Littoral, constituent un ensemble hétérogène d'espaces et d'espèces protégés.

Budget en euros (€)

7 930 € de dépense de 2021 à début 2024. Total prévisionnel 30 000 €.

Sources de financement

AFB 20 000 € soit 66,67 % des dépenses éligibles, autofinancement 8 500 € et département du Var 1 500 €.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Pour des raisons liées à la crise sanitaire du Covid-19 et au départ de la personne référente du service environnement, les objectifs fixés pour la création de l'atlas de la biodiversité ont pris du retard. La subvention allouée à la commune n'a pas été utilisée dans sa totalité.</p> <p>Une présentation de l'ABC, de ses objectifs et de son déroulement, a été faite à tous les membres de la Commission extra-municipale en juillet ou septembre 2021.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'écocitoyenneté du village: impliquer de façon active les élus, citoyens, touristes, associations, fédération de chasse de la commune dans le projet pour les sensibiliser à la biodiversité de leur territoire. 2. Améliorer la connaissance de la biodiversité de La Croix-Valmer. 3. Sensibiliser les acteurs à propos de la protection de la biodiversité, jugée souvent très contraignante, balayer les idées reçues et mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements 	<p>La biodiversité à la Croix-Valmer, c'est à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2787 espèces connues ; - 225 espèces protégées ; - 172 animaux ; - 53 plantes. <p>En outre il a été réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des articles sur l'atlas de la bio dans la gazette ; - Des infos diffusées lors des commissions extramunicipale de l'environnement et du DD ; - Deux journées de sensibilisation maintenues sur les plages, message Zéro déchets, avec la participation des petits débrouillards. <p>Plusieurs expositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection de la posidonie à l' office de tourisme et la bibliothèque ; - Exposition Villa turquoise : LCV paradis protégé. 	

		<p>En 2024, le bilan est non finalisé. Mais, la commune prévoit de mettre en place trois projets qui, à l'issue, clôtureront leurs objectifs et ils pourront livrer l'Atlas : publier des articles présentant les résultats de l'ABC, rédiger un petit livret d'information simplifié des résultats et ces inventaires, suivi post ABC en fonction des disponibilités financières et humaines.</p> <p>L'ABC aboutira sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une cartographie fine des zones à enjeux en lien avec la cartographie des habitats qui est déjà connue et les enjeux socio-économiques donneront des projections dans l'avenir et des propositions de mesures de gestion ;- Un plan en faveur de la biodiversité, avec des indicateurs pour suivre le bon état écologique de la commune ;- Une mobilisation des acteurs locaux, des équipes municipales, des citoyens et touristes autour de l'ABC grâce à grande campagne de communication et les ateliers de sciences participatives autour des enjeux de biodiversité de la commune et cela sur le long terme ;- Un document facile d'utilisation, précis et complet sur la biodiversité afin d'intégrer les	
--	--	---	--

		<p>enjeux de protection de l'environnement en amont des projets ayant lieu sur la commune ;</p> <p>Il est prévu des inventaires en mer avec l'espace maritime de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez qui connaît bien le territoire ;</p> <p>Mettre en place des activités pédagogiques pour les scolaires de l'école primaire dans le cadre de l'aire maritime éducative ;</p> <p>Réaliser dans le cadre de l'atlas de biodiversité , plusieurs journées de plongée afin d'identifier des espèces à forte valeur patrimoniale.</p> <p>En 2024, un second atlas plus important est en cours avec un bureau d'étude et le dossier a été envoyé pour une subvention de 45 000 euros. En effet, le premier atlas ayant pris du retard, dépassant les délais pour les fonds, a conduit la commune à lancer un second atlas.</p>	
--	--	--	--

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°21.b

Intitulé de l'action : 2.5 - Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les autres communes : commune de Le Cannet-des-Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ Commune Le Cannet-des-Maures
Description de l'action	Acteurs
<p>En 2021, la commune du Cannet-des-Maures a fait le choix de porter une proposition de projet d'Atlas de la Biodiversité Communale auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour affiner les connaissances naturalistes sur ses richesses remarquables notamment. Après avoir été retenue, la commune a sollicité l'expertise du Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, en sollicitant l'association sur les volets herpétologique et floristique (espèce végétales exotiques envahissantes).</p> <p>Ainsi, la démarche s'est déroulée sur une année, de 2022 à 2023. Des inventaires naturalistes ont alors été menés à bien sur les groupes visés, dans le cadre d'une convention entre les services communaux et le CEN PACA, puis une autre convention avec la LPO PACA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune Le Cannet-des-Maures ▪ CEN PACA ▪ LPO PACA
	Budget en euros (€) 31 000 € Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Des inventaires naturalistes étaient réalisés avant la mise en place de l'ABC.</p> <p>En 2020, le projet a démarré avec la révision du PLU afin d'intégrer l'ABC de la commune au PLU. Cependant, le projet n'a pas été retenu en 2020, mais il a été lauréat en 2021 sur une durée de 2 ans jusqu'en 2023.</p> <p>Selon les sources du CEN PACA HELIX, la commune du Cannet-des-Maures comptabilisait 196 données d'amphibiens et 6126 données de reptiles sur son territoire avant le 8 août 2022. La richesse de la commune en termes d'herpétofaune s'élevait alors à 16 espèces de reptiles, dont une espèce exotique envahissante, et 8 espèces d'amphibiens.</p>	<p>Les objectifs de l'ABC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les enjeux naturalistes. - Créer un outil de gestion pour tous les services de la ville. - Améliorer la connaissance de la biodiversité communale auprès du grand public et de la commune. - Faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité locale. - Sensibiliser et impliquer les citoyens / habitants. 	<p>Les inventaires ont démarré en 2022 et sont terminés en août 2023 sur 8 taxons : oiseaux, lépidoptère, orthoptère, odonate, chiroptère, reptile, amphibien, flore espèces exotiques envahissantes) inventoriés sur la commune principalement au Nord.</p> <p>Au total, 10 sessions d'inventaires ont été réalisées portées par le CEN PACA. Les prospections réalisées dans le cadre de l'ABC du Cannet-des-Maures ont permis de réaliser 13 données d'observation d'amphibiens de 4 espèces différentes, et 23 observations de reptiles pour 4 espèces différentes. Aucune nouvelle espèce n'a été découverte parmi les groupes ciblés à l'échelle de la commune lors de ces inventaires.</p> <p>Deux nouveaux enjeux ont été découverts à l'échelle locale. Le premier est la présence de la tortue d'Hermann au Nord-Ouest de la commune. Cette espèce à enjeu très fort doit donc être prise en compte sur ce secteur lors des actions d'aménagement ou de gestion. Le second, le Pélodyte ponctué, une espèce à enjeu moyen, a également été découvert au nord-est du territoire communal. Sa présence étant</p>	

		<p>dépendante des zones humides, la conservation de l'espèce sur le secteur pourrait être menacée par leur assèchement et/ou leur dégradation.</p> <p>Des inventaires ciblés sur les EVEC et EVECpotE ont été programmés pour l'année 2023 sur l'intégralité du territoire de la commune, hors réserve naturelle de la plaine des Maures.</p> <p>Sur cette base ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les secteurs à prospector en priorité (6 au total) ;- Le nombre de passages (4 sur l'année 2023) ;- Le calendrier des inventaires. <p>29 espèces ont été répertoriées lors de l'atlas de la biodiversité communale, dont 9 n'étaient pas encore signalées sur la commune.</p> <p>En 2024, des inventaires sont programmés pour animer l'ABC. De plus, des prospections avec la LPO PACA, des enquêtes participatives et l'organisation des Festivals de la nature sont également prévus.</p> <p>Le livret naturaliste de l'ABC est sorti en juin 2024.</p>	
--	--	--	--

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°22

Intitulé de l'action : **2.6 - Travaux d'arrachage de la jussie à grandes fleurs sur le linéaire du cours d'eau de l'Aille qui traverse le Cannet-des-Maures**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

➤ CCCV

Description de l'action

Acteurs

Cette action correspond à la mise en place d'un contrat Natura 2000 pour le cours d'eau de l'Aille, traversant la RNN de la Plaine des Maures.

L'objectif est d'endiguer la prolifération de la jussie à grande fleur, classée parmi les espèces végétales exotiques envahissantes majeures, dont la gestion en milieux naturels est prioritaire.

Les travaux d'arrachage seront réalisés dans le lit mineur du cours d'eau pendant les périodes d'assecs.

Budget en euros (€)

Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Les travaux d'arrachage de la Jussie à grande fleur ont été réalisés par 3 gestionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étang de Colbert par la Fédération du Var pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique (début de la gestion en 2008). - Le lac de Badelune (APPB) par le département du Var (début de la gestion en 2013). - La rivière de l'Aille par la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures (début de la gestion en 2014). <p>Une subvention a été attribuée pour l'arrachage de la Jussie sur l'Aille, les travaux ont été réalisés en 2019.</p>		<p>Les méthodes employées pour les travaux d'arrachage sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etang de Colbert : arrachage manuel et pose de bâche ; - Lac de Badelune : arrachage manuel et mécanique ; - Rivière de l'Aille : arrachage manuel. <p>Une fois les plantes arrachées, chaque gestionnaire traite les résidus de la jussie de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FVPMA : Les résidus sont laissés à égoutter au bord de l'étang de Colbert, puis les services techniques du Cannet des Maures les étalent en milieu naturel proche du lac. Ce traitement est déconseillé, car il présente un risque de recolonisation de la Jussie. - Département du Var : Mise en œuvre de la procédure de la DREAL pour un stockage à la décharge du Balançon. Cependant, cette option n'est plus possible depuis la fermeture du Balançon en 2018. 	

		<ul style="list-style-type: none">- RNNPM : Application de la procédure de la DREAL pour un stockage à la décharge du Balançon, également impossible depuis 2018. <p>Ainsi, bien que des travaux d'arrachage aient été réalisés par la RNNPM sur la rivière de l'Aille, ceux-ci ont dû être interrompus en raison de l'absence de solutions adéquates pour l'évacuation des végétaux exotiques envahissants. Bien qu'une solution de stockage dans une autre décharge ait été envisagée, elle a été rejetée car elle ne permettait finalement pas une élimination efficace. Malgré les recherches de débouchés, aucune solution satisfaisante n'a encore été trouvée, mais de nouvelles options pourraient être explorées dans un futur proche.</p>	
--	--	---	--

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°23

Intitulé de l'action : 2.7 - Stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EVEE)	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ SMMM
Description de l'action	Acteurs
<p>La perte de biodiversité comme nous la connaissons aujourd'hui est en partie dû aux espèces exotiques envahissantes qui sont souvent compétitives par rapport aux espèces autochtones et qui banalisent certains habitats patrimoniaux tels que les ripisylves, les bords de ruisseaux ou encore les suberaies. En région PACA, 6% de la flore est considérée comme potentiellement envahissante ou envahissante (Terrin et al, 2013).</p> <p>Face à cette problématique, de nombreux engagements internationaux et européens ont permis la consolidation de la réglementation et la parution de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (EVEE). La stratégie régionale relatives aux EVEE en PACA a été rédigée en 2014 et contient une liste des EVEE et EVEE potentielles ainsi qu'un plan d'action (priorité de gestion, etc.). Cette stratégie peut facilement être déclinée à l'échelle locale, puisque cette lutte est d'autant plus importante dans le massif des Maures car il constitue un hot spot pour la biodiversité, comme cela se traduit à travers tous mes statuts de protection dont il bénéficie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SMMM ▪ 3 EPCI ▪ ONF ▪ CBN Méditerranée ▪ CEN PACA ▪ Natura2000 ▪ Réserve Naturelle Plaine des Maures (SNPN) ▪ Syndicats de rivières
	Budget en euros (€)
	112 040 €
	Sources de financement
	État (Fonds Vert) 89 632 € et autofinancement 22 408 €.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
Ce projet a été initié en 2023.	1) Bibliographie et collecte de données : établir la liste des EVEC à l'échelle du massif des Maures et des enjeux de conservation propres au site. 2) Dresser un inventaire des actions qui ont déjà été menées. 3) Identification des espèces prioritaires par analyse cartographique. 4) Cartographier les priorités de gestion en adéquation avec les enjeux du territoire et le contexte local et supra-territorial. 5) Elaborer un programme prioritaire d'intervention et communiquer sur les EVEC.	Ce projet a commencé à l'été 2024 avec l'arrivée d'une chargée de mission au SMMM et s'étendra sur une période de deux ans.	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°24

Intitulé de l'action : 2.8 - Plan de lutte contre le frelon asiatique	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CCGST ➤ L'ITSAP ➤ L'ADAPI 	
Description de l'action	Acteurs	
<p>A l'heure actuelle, l'absence de données homogènes, pouvant permettre un suivi scientifique visant à démontrer l'efficacité d'une stratégie collective pour la lutte contre le frelon asiatique, ne permet pas à l'Etat de se prononcer en faveur du déploiement d'une stratégie de lutte à l'échelle nationale. Des actions sont donc menées localement, l'effort de lutte en est donc limité et assez hétérogène en fonction des territoires concernés par la présence du frelon asiatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCGST 	
<p>L'ambition de ce projet est donc d'améliorer l'efficacité des plans de lutte collectifs en proposant une méthode harmonisée, rapide et efficace pour la localisation, et la destruction de fait, des nids de frelons asiatiques.</p>	<th data-bbox="1366 790 2013 861">Budget en euros (€)</th>	Budget en euros (€)
	<p>9 000€</p> <th data-bbox="1366 981 2013 1061">Sources de financement</th> <p>Autofinancement sur 4 ans.</p>	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Une plateforme de signalement est actuellement en fonctionnement pour lutter contre le frelon asiatique.</p>	<p>Permettre l'homogénéisation des protocoles de détection, de désinsectisation et de suivi des nids au travers de la mise en place de fiches de renseignement numériques.</p>	<p>La plateforme de signalement reste opérationnelle, et le marché de maintenance a été relancé pour garantir son bon fonctionnement. Il est crucial de maintenir cet élan afin d'assurer une surveillance continue et efficace contre le frelon asiatique.</p>	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°25

Intitulé de l'action : **2.9 - Etablissement de préconisations paysagères communes**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

➤ SMMM

Description de l'action

Acteurs

Budget en euros (€)

Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Action non-commencée.	

Axe 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du massif en matière de biodiversité et de paysage

Action n°26

Intitulé de l'action : 2.10 - Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ SMMM ➤ CEREMA
Description de l'action	Acteurs
<p>Le projet de la caractérisation et l'évaluation de 9 services écosystémiques des Maures découlait du projet AlpTrees qui mettait l'accent sur les services écosystémiques liés à l'aménité environnementale dans le paysage alpin. Ce dernier visait principalement à évaluer l'impact esthétique et récréatif des paysages alpins, en intégrant les aspects de qualité de vie et de bien-être liés à l'environnement. Sous la forme d'un sentier botanique participatif dans une châtaigneraie ou une suberaie, futurs potentiels paysages alpins à venir dans le cadre du changement climatique, il contribuera à plusieurs initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sorties dédiées : En partenariat avec un guide d'une association locale organisant des randonnées environnementales, il serait possible de proposer des excursions sur le thème du changement climatique et de la perception de l'évolution du paysage forestier. Cette sortie pourrait soulever des questions telles que : comment gérer l'évolution du paysage face aux impacts du changement climatique, faut-il introduire de nouvelles essences adaptées à des conditions de sécheresse accrues, ou encore à des phénomènes extrêmes comme les épisodes de fortes pluies ou les incendies ? - Randonnée avec les élus et techniciens locaux : Il serait aussi intéressant d'organiser une randonnée avec les acteurs locaux (élus et techniciens) pour 	Budget en euros (€)
	Sources de financement
	CEREMA, SMMM

<p>inaugurer cette action et initier un dialogue sur l'adaptation du paysage au changement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infographie et enquête participative : Le projet inclurait également la création d'une infographie de communication et d'un questionnaire associé. Cette démarche pourrait être couplée avec d'autres actions en cours dans le massif des Maures, afin de s'inscrire dans la dynamique locale existante sur cette thématique. 			
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Ce projet a été abandonné après le grand incendie du massif en 2021. En effet, le guide contacté n'a pas donné suite, probablement en raison des impacts de cet incendie majeur.</p> <p>Le projet suscite toujours l'intérêt du Syndicat et pourrait être mis en œuvre d'ici 2026. Patricia Detry, chargée de mission au CEREMA et spécialiste de la biodiversité et des services écosystémiques, partira à la retraite en avril 2025. Cependant, cette dernière prévoit de s'engager bénévolement auprès de FNE PACA, ce qui pourrait offrir au Syndicat l'opportunité de s'associer à cette structure pour renforcer la mise en œuvre du projet sur son territoire.</p> <p>Le projet, d'une durée potentielle de trois ans, pourrait bénéficier de financements supplémentaires, notamment de la part de la région PACA. Il convient de noter que le CEREMA ne finance plus directement les projets,</p>	

		<p>son rôle étant désormais limité aux collectivités adhérentes. À défaut, le CEREMA interviendrait uniquement en tant que prestataire.</p>	
--	--	---	--

Axe 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Action n°27

Intitulé de l'action : 3.1 - Stratégie post-incendie cap Lardier	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ PNPC
Description de l'action	Acteurs
<p>Le site du Cap Lardier a subi un incendie majeur du 24 au 27 juillet 2017 causant la perte d'un important patrimoine de forêt méditerranéenne sur plus de 500 hectares. L'objectif du projet Cap Phoenix est de rechercher et de tester différentes techniques de restauration post-incendie, en faisant appel à des solutions fondées sur la nature. Celles-ci permettront à ce site de retrouver ses qualités dans des délais plus rapprochés et de diminuer la sensibilité aux feux. L'enjeu est de faire de ce site un espace de référence et d'expérimentation à l'échelle régionale en matière de reconstitution post incendie d'écosystèmes et des paysages forestiers dans un contexte de changement climatique.</p> <p>A la suite des incendies de l'été 2017, de nombreuses questions se posent quant à la restauration des milieux naturels et des paysages de ce site : Faut-il attendre la reconstitution spontanée d'écosystèmes ? En effet, la reconstitution spontanée pourrait entraîner une banalisation des écosystèmes et des paysages et favoriser la sensibilité du milieu aux feux et l'émergence d'espèces opportunistes telles que les résineux.</p> <p>C'est pourquoi, le présent projet a pour objectifs de rechercher et de tester les différentes techniques de restauration post-incendie, faisant appel à des solutions « fondées sur la nature » afin de permettre à ce site de retrouver ses qualités dans des délais plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNPC
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

rapprochés, de diminuer la sensibilité aux feux et d'en faire un site de référence à l'échelle régionale en matière de reconstitution d'écosystèmes et des paysages.			
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le projet a démarré en 2017, avant la mise en place du CTE.</p> <p>Les années 2020 et 2022 ont été largement perturbées par la pandémie de Covid-19, obligeant le parc à revoir le calendrier des actions. Un report d'un certain nombre d'entre elles a dû être réalisé, permettant néanmoins de mener à bien des tâches nécessaires à la cohérence du dispositif.</p>	<p>Les objectifs du projet se déclinent en trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la régénération de la forêt méditerranéenne post incendie. 2. Comprendre et favoriser la résilience des milieux naturels dans le contexte du changement climatique. 3. Partager la connaissance et impliquer les populations dans une culture du risque incendie. 	<p>1. Accompagner la régénération de la forêt méditerranéenne après incendie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'urgence se regroupent selon 4 axes : <ul style="list-style-type: none"> • Abattages d'arbres dangereux. • Traitement des talus et éboulis déstabilisés. • Restauration des voies d'accès (pistes et sentiers). • Traitement de parcelles pour les actions de sylvicultures à venir. - Limiter l'érosion des sols : <ul style="list-style-type: none"> • Plaquage au sol par filets de fibre de coco. • Création de réseaux de fascines. <p>A. Définition et suivi des orientations paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les itinéraires forestiers pour intégrer la composante paysagère en amont des orientations de la gestion forestière. 	

		<ul style="list-style-type: none">- Observatoire paysage afin d'observer la recolonisation du milieu par la végétation. <p>B. Développement de parcelles expérimentales pour accompagner la transition vers la chênaie :</p> <p>Les interventions ont eu lieu le premier semestre 2022. Il a été mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le détourage de proximité des plants de chêne, par le débroussaillage de toute végétation.- L'élimination simple de la régénération de pins, potentiellement concurrente et pouvant montrer des caractères allélopathiques potentiels pour la germination des autres espèces. <p>C. Maîtrise des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) :</p> <p>La libération de l'espace par l'incendie a facilité la dispersion des EVEE telles que le mimosa, le figuier de Barbarie ou le chèvrefeuille du Japon. Ces espèces pyrophiles entrent en concurrence avec les populations locales et empêchent la restauration des équilibres écologiques. Les moyens de lutte ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'abattage de tiges et ses travaux annexes.- Le bâchage contre les rejets de souches.	
--	--	--	--

- La mise en œuvre de tire-sève (abattage et débroussaillage).
- L'arrachage des plants.

2. Comprendre et favoriser la résilience des milieux naturels dans le contexte du changement climatique.

A. Typologie et cartographie des habitats des communes incendiées et référentiel sur les zones épargnées :

- Une cartographie des habitats initiale réalisée par photo-interprétation complétée par des prospections de terrain sur la base d'une délimitation des secteurs de végétation homogène.
- La création d'un outil basé sur l'imagerie satellites permettant, après incendie, la comparaison des habitats présents nouvellement incendiés avec leur homologue touchés par l'incendie de 2017 au Cap Lardier.
- Réalisation de la cartographie des habitats naturels identifiés sur le terrain.
- L'imagerie satellitaire comme outils d'aide à la décision pour analyser la sévérité du feu et l'état de la végétation à partir de son activité de photosynthèse.

		<p>B. Mise en place de protocoles de suivi des habitats et des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement de protocoles de suivi dendrométrique.- Développement de protocoles de suivis flore.- Développement de protocoles de suivis faune. <p>C. Actions d'urgence pour la restauration des habitats de reptiles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diagnostic de survie notamment de la tortue d'Hermann.- Opérations d'ouverture des milieux afin de restaurer ou de maintenir des habitats essentiels pour assurer le retour des populations sur le site en particulier la tortue d'Hermann et le lézard ocellé. <p>3. Partager la connaissance et impliquer les populations dans une culture du risque incendie.</p> <ul style="list-style-type: none">- Ateliers techniques avec les acteurs locaux de la forêt c'est-à-dire des échanges d'expériences avec les acteurs de la forêt privée (CRPF, association de propriétaires privés), Département du Var, Communautés de communes, Association de la Suberaie Varoise.	
--	--	---	--

		<ul style="list-style-type: none">- Information du public qui vise sa sensibilisation à la reconstitution du site et des enjeux que celle-ci implique. Le but est d'impliquer les populations par le partage des connaissances développées sur la restauration forestière et faunistique afin de promouvoir une culture du risque incendie.	
--	--	---	--

Axe 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Action n°28

Intitulé de l'action : 3.2 - Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ CCMPM
Description de l'action	Acteurs
<p>Lors de l'été 2017, le territoire du PAPI Côtier des Maures a été affecté par des incendies de forêt survenus en deux événements et touchant près de 1800 ha.</p> <p>Ces incendies d'envergure ont touché des zones d'interface forêt-zone urbanisée où le risque de ruissellement était déjà initialement marqué. Leurs effets sont donc de générer un sur-aléa en amplifiant le ruissellement et le transport sédimentaire. Les effets sont particulièrement accrus à l'amont de La Londe. À Bormes, les secteurs de Bénat, les vallons du Gaspardet et Patelin feront l'objet d'une attention accrue.</p> <p>L'action est une étude qui vise à identifier les vulnérabilités accrues générées et d'engager des mesures d'atténuation ciblées sur le ruissellement et l'érosion. Elle prendra en considération les actions de RTI (Restauration des Terrains Incendiés) lancées immédiatement après les incendies à l'automne 2017 et analysera l'effet des fascines replantées. Elle s'attachera à établir une prospective et une stratégie de réduction d'embâcles sur les vallons brûlés. Cette action viendra compléter les actions de réduction du ruissellement proposées dans le PAPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCMPM
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>L'action initiale du CTE pour le territoire de Méditerranée Porte des Maures n'a pas été lancé.</p> <p>Cependant, en septembre 2024, le Syndicat Mixte du Massif des Maures a démarré un projet sur le diagnostic de vulnérabilité du massif des Maures qui permettra de mesurer l'état de résilience du massif forestier face au changement climatique et aux phénomènes associés : incendie, inondation, sécheresse, etc.</p> <p>C'est dans ce contexte que l'action « définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide » pourra être répondu par l'état de l'art des risques incendies et inondations, suivi de l'identification des secteurs où le ruissellement et l'érosion des sols est favorisé par ces deux aléas étudiés, et enfin sur des propositions d'actions de réduction des facteurs aggravants.</p>	

Axe 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Action n°29

Intitulé de l'action : 3.3 - Limiter les ruissellements et érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ CCMPM
Description de l'action	Acteurs
<p>Mettre en place une animation auprès des viticulteurs du territoire afin de les accompagner dans la mise en œuvre de pratiques culturales adaptées pour diminuer les ruissellements et le transport solide vers les cours d'eau ; action menée en coordination avec la Chambre d'Agriculture. La mise en œuvre s'effectue sur trois ans.</p> <p>Une étude spécifique a été réalisée par la Chambre d'agriculture du Var dans le PAPI Argens « Promouvoir des pratiques agricoles adaptées pour limiter le ruissellement et l'érosion » afin de réaliser un diagnostic précis des pratiques culturales de la viticulture, mais également de définir les actions à mettre en œuvre permettant de limiter les ruissellements et le transport solide liés à cette activité dans les cours d'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCMPM ▪ SCP ▪ Chambre Agriculture du Var
	Budget en euros (€)
	36 326 €
	Sources de financement
	Autofinancement.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
Construction d'une convention avec la Société Canal de Provence et la Chambre d'Agriculture 83.	Deux objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Identifier les secteurs viticoles les plus contributeurs en termes de ruissellement.- Identifier et communiquer sur les pratiques viticoles susceptibles de contribuer à l'érosion des sols sur le territoire.	La convention, finalisée fin 2022, a permis de lancer des animations de groupes de travail et d'échanges, d'installer des parcelles d'essais et de promouvoir par la communication les bonnes pratiques viticoles.	

Axe 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Action n°30

Intitulé de l'action : 3.4 - Réhabilitation du réseau d'eau et des captages des vallons du Councillier et de l'Argentière à des fins d'irrigation, sur la commune des Mayons

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

➤ CCCV

Description de l'action

Acteurs

La communauté de communes Cœur du Var (CCCV) a identifié comme intérêt communautaire le renforcement des filières agricoles sur son territoire. Ce renforcement passe à la fois par la mise en place de partenariats avec les représentants du monde agricole et par l'initiation d'une reconquête du foncier agricole au sein des onze communes.

Pour une synergie de territoire, la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures constitue également un partenaire de référence sur la conciliation des activités humaines avec les enjeux de biodiversité. Selon les projets, sa réglementation doit être prise en compte.

La présente action consiste à remettre en fonction un réseau d'eau permettant l'alimentation des parcelles agricoles à vocation maraichères.

Budget en euros (€)

Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
	<ul style="list-style-type: none">- Travaux de réhabilitation des drains et conduites d'eau.- Réouverture et connexion de la conduite de la chambre de distribution au canal d'irrigation.- Installation d'un compteur d'eau.	Aucune archive relative à cette action n'est présente sur le serveur de l'intercommunalité, ce qui nous conduit à estimer qu'elle n'a pas été mise en œuvre.	

Axe 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Action n°31

Intitulé de l'action : 3.5 - Etude/gestion de la ressource en eau du massif des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ SMMM ➤ 3 EPCI
Description de l'action	Acteurs
L'étude de la ressource en eau du massif des Maures consiste à développer et optimiser l'utilisation des ressources en eau brute (non traitée) pour l'agriculture et d'autres usages locaux. Ce projet inclut la mise en place d'infrastructures adaptées, la gestion des réseaux d'irrigation, et la recherche de solutions pour assurer une distribution efficace de l'eau brute, tout en préservant les ressources naturelles de la région.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CCGST
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Sur le Golfe, une convention a été signée le 21 juin 2023 entre la SCP, la Chambre d'Agriculture 83 et la communauté de communes Golfe de Saint-Tropez.</p>	<p>L'objectif est d'explorer toutes les solutions, notamment dans les sols, permettant le déploiement de l'eau brute dans le Golfe pour l'irrigation tant pour l'agriculture que pour d'autres usages.</p>	<p>Les travaux pour mettre en œuvre ces solutions débiteront prochainement dans la communauté de communes de Golfe de Saint-Tropez.</p> <p>Cette action n'est pas lancée pour la communauté de communes de Méditerranée Porte des Maures.</p> <p>Dans la communauté de communes de Cœur du Var, une étude sur les ressources en eau dans le cadre du SCOT a été réalisée, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable. Les données utilisées proviennent des syndicats des bassins versants de l'Argens et du Bassin versant du Gapeau. Une étude plus spécifique sur l'eau potable est prévue pour 2024 sur le territoire de Cœur du Var, couvrant les 11 communes concernées qui comprendra des données actualisées sur la consommation d'eau potable, le nombre de forages, le rendement des réseaux, etc.</p> <p>L'étude en cours menée par le département Var Eau 2050 devrait également fournir des informations complémentaires pour redéployer cette action à l'échelle de notre territoire.</p>	<p style="background-color: orange; color: white; text-align: center;">Code couleur</p>

Axe 3 : Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Action n°32

Intitulé de l'action : 3.6 - REUT (réutilisation des eaux usées) : exemple de Gonfaron	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commune de Gonfaron ➤ SCP
Description de l'action	Acteurs
<p>Le projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) vise à mettre en place un système d'irrigation durable pour les terrains viticoles, horticoles et vergers de la commune de Gonfaron. En exploitant les eaux usées traitées, ce projet permettra non seulement de répondre aux besoins en eau des cultures, mais aussi d'optimiser la gestion des ressources hydriques dans un contexte de raréfaction de l'eau et de changement climatique. Les eaux usées peuvent également être utilisées pour l'entretien des espaces verts de la commune et le nettoyage des voiries.</p> <p>En intégrant ces différentes utilisations, le projet favorise une approche globale de la gestion de l'eau, tout en renforçant la résilience des activités agricoles face aux aléas climatiques.</p> <p>Ce projet sera réalisé en collaboration avec les agriculteurs locaux et les autorités municipales, garantissant l'acceptabilité sociale et le respect des normes environnementales. Par des actions de sensibilisation et d'information, nous visons à impliquer la communauté dans cette démarche innovante et bénéfique pour le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Gonfaron ▪ SCP ▪ Institut Agro Montpellier
	Budget en euros (€)
	Sources de financement
	Région PACA, EPCI Cœur du var, SCP.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>En 2017, la Société du Canal de Provence (SCP) a contacté les communes du Var non desservies par le canal pour explorer le développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) dans l'agriculture provençale. Deux étudiants de l'Institut Agro de Montpellier, sous l'encadrement de la SCP, ont mené une enquête sur les opportunités de REUT. La commune de Gonfaron, répondant aux critères de sélection (eau en catégorie D/C, débit moyen, capacité nominale adéquats, etc.), a participé au questionnaire et a ensuite fait l'objet d'une enquête sociale auprès des viticulteurs locaux. Le projet a été bien accueilli, et l'étude a démontré la faisabilité d'irriguer deux zones de 40 ha (soit 80 ha au total), avec un stockage de 20 000 m³, pour répondre notamment aux besoins en eau de la viticulture pendant environ 100 jours par an.</p>	<p>L'objectif est de promouvoir l'utilisation des eaux usées traitées pour répondre aux besoins en irrigation de l'agriculture provençale, en particulier dans les zones viticoles du Var non desservies par le canal de Provence. Cette action vise à pallier la rareté de l'eau dans la région, surtout en période estivale. En intégrant les viticulteurs à cette démarche, l'action contribue à renforcer la résilience agricole face au changement climatique et à développer une approche durable de la gestion de l'eau, essentielle pour l'avenir de l'agriculture dans le Var.</p>	<p>Une étude environnementale a été réalisée, ce qui a conduit à réduire significativement le projet, passant de 80 ha à 27 ha de surface irriguée par REUT. Plusieurs contraintes (réglementaires, environnementales, économiques et sociales) ont été identifiées. En effet, l'obligation de compenser la réhabilitation de deux lagunes en créant 6 000 m² de mares pour protéger une espèce protégée de crapaud, a entraîné une augmentation des coûts du projet. De plus, la réglementation sur l'utilisation des eaux usées, en fonction de leur catégorie, a limité les options de cultures irriguées : des plantes filtrantes sont nécessaires, et le maraîchage reste interdit.</p> <p>Ces contraintes, combinés à la réduction de la superficie et aux conflits d'intérêt puisque seuls quelques viticulteurs auraient pu accéder à cette ressource, ont rendu le projet moins viable, entraînant son annulation. Actuellement, dans le Var, la REUT est mise en œuvre dans des sites comme l'île de Porquerolles.</p>	<p style="background-color: red; color: white; text-align: center;">Code couleur</p>

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°33

Intitulé de l'action : 4.1 - Réflexion stratégie de plantation de vergers d'amandiers	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ La Compagnie des Amandes	
Description de l'action	Acteurs	
<p>Ce projet entre dans le cadre des activités de la Compagnie des Amandes, qui apporte à des exploitants agricoles plantant des amandiers une solution complète de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement des vergers ; • Conseils techniques, formation et suivi des vergers ; • Outil industriel de première transformation et débouché commercial. <p>La Compagnie des Amandes propose de planter des vergers d'amandiers sur du foncier communal ou privé, dans un modèle économique de commerce équitable qui permet de rémunérer l'exploitant agricole dès la plantation et sans attendre la récolte, qui n'intervient que la 4ème année. Tous ces vergers seront certifiés « Haute Valeur Environnementale » (certification environnementale HVE de niveau 3), sans herbicide, avec un périmètre Bio et un système d'irrigation enterré très économe en eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Compagnie des Amandes 	
	Budget en euros (€)	
	Sources de financement	
		La Compagnie des Amandes

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
	<ul style="list-style-type: none"> - Réintroduire dans les Maures une espèce endémique qui n'est plus cultivée. - Favoriser la biodiversité dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des agents pollinisateurs. - Réduire la consommation en eau par des systèmes enterrés et pilotés par ordinateur. - Créer de l'emploi durable et non délocalisable autour d'une filière à forte valeur ajoutée. - Retrouver un paysage diversifié par la réintroduction de l'amandiers, par ailleurs excellent pare-feu. 	<p>L'action a été annulée en raison des difficultés de mise en œuvre sur le territoire. En effet, la Compagnie suppose que les obstacles au développement de cette culture dans les Maures sont dus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au manque de foncier cultivable, plat, avec des parcelles suffisamment grandes (plus de 2 ha) pour rendre l'exploitation viable. 2. Le foncier correspondant à des critères qui sont le plus souvent cultivés en vignes, car le vin se vend à un niveau de prix acceptable. « La crise viticole n'épargnera pas le Var, mais pour l'instant, pourquoi se diversifier alors que la vigne est une culture pérenne et rentable ? ». 3. Enfin, le manque de ressource en eau d'irrigation, malgré les efforts de la SCP, complique les choses. L'amandier est peu consommateur d'eau (environ moitié moins que l'abricotier ou le pêcher) mais dans les Maures il faudrait environ 3000 à 3500 m³/ha/an qui sont difficiles à trouver, faute d'infrastructures. 	

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°34

Intitulé de l'action : **4.2 - Expérimentation de vergers conservatoires à vocation pare-feu (dans le cadre du programme « Vergers d'avenir » piloté par le Conservatoire Méditerranéen Partagé) sur Collobrières**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

- CMP

Description de l'action	Acteurs
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Pas de projets mis en place.</p> <p>À la suite des incendies de 2022, les acteurs ont été essentiellement mobilisés sur les études et les actions d'urgence post-incendie.</p> <p>Pour que l'actions se concrétise, il serait utile d'avoir une animation et une demande par les acteurs mobilisés pour les PIDAF pour identifier les besoins et pour étudier ensuite les faisabilités techniques, économiques et juridiques de mise en place de coupe-feu agricoles avec l'installation de vergers.</p>	

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°35

Intitulé de l'action : 4.3 - Réflexion - Projet agro forestier - accueil du tourisme pilote sur le site du plateau des LAMBERT / ONF	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ SMMM ➤ 3 EPCI ➤ ONF
Description de l'action	Acteurs
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Action non-commencée.	

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°36

Intitulé de l'action : 4.4 - Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine «Châtaigne des Maures»	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ SPCV
Description de l'action	Acteurs
<p>Un signe de qualité permet généralement d'améliorer la valorisation d'un produit tout au long de la chaîne de valeur d'un produit agricole.</p> <p>La châtaigne des Maures est un produit très recherché car elle bénéficie localement d'une notoriété importante. En effet, les fêtes des châtaignes attirent entre 50 000 et 60 000 personnes sur le massif des Maures pendant le mois d'octobre.</p> <p>La châtaigne est une activité complémentaire pour des agriculteurs ou des pluriactifs. D'un premier regard il semble que ce produit peut répondre aux attentes de l'INAO pour la qualité, la notoriété, l'antériorité et le terroir. Les obstacles à un projet de labellisation sous SIQO semblent résider principalement dans la quantité produite actuellement et le potentiel de production future.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SPCV ▪ Chambre d'agriculture du Var
	Budget en euros (€)
	1 200 € par an (durée indéfinie)
	Sources de financement
	Chambre de l'agriculture du Var.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Plusieurs actions ont été mené depuis le lancement du CTE.</p> <p>Étape 1 : Action collective : Rencontres thématiques d'échanges d'expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif : Organiser 5 jours de rencontres thématiques, coordonnés par la Chambre régionale d'agriculture, réunissant divers organismes agricoles (organismes de défense et de gestion, syndicats, associations, etc.) pour échanger sur les problématiques liées aux SIQO. Ces échanges permettront au SPCV de bénéficier d'une expertise partagée. <p>Étape 2 : Volet technique : Étude de faisabilité pour un SIQO Châtaigne des Maures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Objectif : Réaliser une étude de faisabilité technique pour la mise en place d'un SIQO pour la châtaigne des Maures. Cela inclut l'acquisition d'informations sur la filière actuelle (volumes produits, prix de vente, modalités de vente, points de vente, production BIO, etc.), l'évaluation du temps et des coûts de production, et le potentiel de production. L'étude comprendra également 	<p>Les objectifs visent à établir un cadre solide pour la mise en œuvre d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), afin de soutenir la filière châtaigne dans la région des Maures et de favoriser un développement durable et équitable.</p>	<p>En 2024, l'action de mobilisation foncière des propriétaires de châtaigneraie est en cours, avec plusieurs initiatives en place pour renforcer la coopération au sein du collectif. Des actions collectives sont organisées, notamment des rencontres thématiques régulières, qui favorisent l'échange d'expertise entre les différentes Organisations de Défense et de Gestion (ODG) et autres structures impliquées. Ces rencontres ont pour but de renforcer l'interconnaissance des membres du collectif et d'améliorer leur dynamique collaborative, permettant ainsi de partager des bonnes pratiques et des expériences enrichissantes.</p> <p>L'action enrichit la plateforme collaborative CODESIQO de la région Sud PACA, qui centralise l'échange et le stockage de documents pour les membres du collectif. En facilitant l'accès aux ressources et en favorisant les interactions, CODESIQO est essentiel à la coordination des efforts des propriétaires de châtaigneraie et des acteurs de la filière, soutenant une gestion durable de cette ressource et dynamisant le réseau pour</p>	<p style="text-align: center;">Code couleur</p>

<p>des entretiens individuels anonymisés et un benchmarking des démarches d'AOP/IGP comparables pour créer un budget prévisionnel pour une ODG châtaigne.</p> <p>Étape 3 : Animation d'un groupe de castanéculteurs pour la création et la valorisation d'un SIQO</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Objectif : Organiser deux réunions sur le thème « Comment mieux valoriser mes châtaignes ? » à Collobrières et les Mayons. Ces réunions seront suivies par d'autres réunions collectives. Restituer le dossier technique auprès de la filière lors de l'AG du SPCV et sensibiliser les participants aux démarches de labellisation.		<p>promouvoir la valorisation des châtaigneraies dans la région.</p>	
---	--	--	--

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°37

Intitulé de l'action : 4.5 - Projet Alimentaire de Territoire (PAT)	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ EPCI
Description de l'action	Acteurs
<p>Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux pour « produire et manger local ».</p> <p>Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).</p> <p>Le premier PAT du massif des Maures est celui du Golfe de Saint-Tropez qui est né fin 2018. Un constat simple : une offre de produits alimentaires locaux très faible, presque confidentielle et une demande de la société civile et de la restauration scolaire très forte. L'agriculture locale pourtant très présente est largement dominée par la viticulture, elle ne peut couvrir ce manque.</p> <p>De nombreuses actions étaient déjà engagées par les acteurs du territoire sur le volet foncier, la thématique de la mise en marché, l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage et la valorisation de déchets. Les objectifs du PAT du Golfe : soutenir ces actions, leur apporter une dimension, une visibilité à l'échelle du Golfe et fédérer les efforts des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EPCI ▪ Chambre Agriculture du Var ▪ Agribiovar ▪ AUDAT Var
	Budget en euros (€)
	Sources de financement
	Europe (FEADER) projet La Patronne, France Relance, région PACA, DRAAF, ADEME et autofinancement.

communes, de la Chambre d'Agriculture du Var, des établissements scolaires, et ce, avec l'appui de partenaires publics (Département, Région, État, Union européenne).			
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p><u>Golfe de Saint-Tropez :</u></p> <p>Les trois intercommunalités du massif disposent d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le plus ancien est celui du Golfe de Saint-Tropez lancé le 12 octobre 2020.</p> <p>Le projet concerne 58 000 habitants du territoire dont 8 000 scolaires et 9 200 personnes en situation de pauvreté.</p> <p><u>Méditerranée Porte des Maures :</u></p> <p>Un diagnostic et une stratégie alimentaire du territoire a été mené dans le courant de l'été 2021 et un plan d'action a été construit en 2022.</p> <p><u>Cœur du Var :</u></p> <p>La communauté de communes de Cœur du Var a été labellisé PAT niveau 1 le 19 mai 2021. La stratégie et l'élaboration du plan d'actions ont été réalisés en 2023.</p>	<p>L'objectif de l'action se déroule en plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie foncière intercommunale (en appui des stratégies communales et en déclinaison des compétences de la communauté de commune). - Appui aux agriculteurs locaux. - Transition du système agro-alimentaire local. - Le réseau des cantines. - Animation du réseau des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. - Promotion d'une alimentation saine. 	<p><u>Golfe de Saint-Tropez :</u></p> <p>En 2024, la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a reçu sa labellisation de niveau 2 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Une reconnaissance obtenue grâce à l'engagement de nombreux acteurs du territoire.</p> <p>Le PAT est valorisé auprès du grand public, notamment avec la presse qui met le projet de La Patronne et la ferme de Ramatuelle (Golfe de Saint-Tropez) à l'honneur.</p> <p><u>Méditerranée Porte des Maures :</u></p> <p>En 2024, la Communauté de commune reçoit également la labellisation de niveau 2.</p> <p><u>Cœur du Var :</u></p> <p>En février 2024, la communauté de communes lancera une demande de reconnaissance « PAT niveau 2 », afin de mettre en œuvre le plan</p>	

		<p>d'actions. La communauté de communes Cœur du Var s'apprête à déposer son dossier de demande de labellisation niveau 2 « PAT opérationnel » début janvier 2025.</p>	
--	--	---	--

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°38

Intitulé de l'action : 4.6 - Convertir les pratiques culturales dans la viticulture	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ Association des vignerons de la Londe
Description de l'action	Acteurs
<p>Il s'agit pour l'association des vignerons de La Londe de bénéficier d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture du Var pour mettre en place des méthodes plus respectueuses de l'environnement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger le vignoble contre les ravageurs ; - Entretenir et fertiliser les sols. Ce projet vient dans le prolongement d'une action similaire déjà réalisée sur le territoire de la communauté de communes Golfe de Saint-Tropez. <p>L'action se décline en deux axes d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : accompagnement de la Chambre d'agriculture à la protection du vignoble contre les ravageurs : un suivi phytosanitaire (mildiou, oïdium, tordeuses de la grappe...) afin d'optimiser les traitements et réduire les IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires) ; veille sanitaire sur le papillon <i>Cryptoblabes gnidiella</i> ; sensibilisation à la surveillance de la flavescence dorée. • Axe 2 : accompagnement de la Chambre d'agriculture à l'entretien des sols et à la fertilisation : promotion des pratiques alternatives au désherbage chimique et de fertilisation organique des sols ; accompagnement dans la transition vers la sortie potentielle du glyphosate. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association des vignerons de La Londe ▪ Chambre Agriculture du Var
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Non communiqué.	

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°39

Intitulé de l'action : 4.7 - Certification Haute Valeur environnementale (agriculture raisonnée + verdissement vignes)	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ Coopérative Gonfaron
Description de l'action	Acteurs
<p>Il est essentiel que les caves coopératives s'engagent activement dans des projets environnementaux, en raison de leur influence significative sur la gestion des terres viticoles de la région. Ces coopératives couvrent une large portion du vignoble, leur participation est donc cruciale pour favoriser des pratiques durables et respectueuses de l'environnement à grande échelle.</p> <p>La certification Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3 offre un cadre structuré permettant d'aborder de manière raisonnée et approfondie les pratiques agricoles sur plusieurs aspects clés : la préservation de la biodiversité, l'application de stratégies phytosanitaires adaptées, la gestion de la fertilisation et des ressources en eau. Ce niveau de certification encourage les exploitations à adopter une vision globale et intégrée de l'impact environnemental de leur activité.</p> <p>Dans le cadre de notre projet, ils ont initié et piloté un groupe de 18 exploitations viticoles durant la campagne 2018/2019, dans le but de les accompagner vers l'obtention de la certification HVE de niveau 3 avant la vendange de 2020. Tout au long de cette campagne, les exploitations ont bénéficié de l'accompagnement personnalisé de l'organisme conseil ICV et de la technicienne vignoble de la cave. Ce soutien a permis de s'assurer qu'elles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs internes à la cave : Vignerons adhérents, bureau, conseil d'administration, technicien vignoble/auditeur HVE (environ 2/3 du temps sur la HVE). ▪ Acteurs externes : Syndicat Côte de Provence, ICV, clients de la démarche HVE.
	Budget en euros (€)
	De 2020 à 2024 : environ 169 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - 100 000 € de salaires - 35 000 € de cotisations sociales - 31 000 € de cotisations HVE - 3 000 € de formations
	Sources de financement

respectent les critères et bonnes pratiques de la certification HVE, les rendant ainsi prêtes à franchir cette étape importante pour l'avenir de leur activité viticole.		Coopérative Gonfaron	
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>À la fin de l'année 2019, une première exploitation de 33 hectares a atteint la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3. Cette certification marque une étape significative pour l'exploitation, qui devient un exemple pour les autres vigneron du territoire. Elle témoigne aussi de la faisabilité de la démarche HVE et de ses bénéfices pour la viticulture durable.</p>	<p>L'objectif est d'accroître la superficie viticole certifiée Haute Valeur Environnementale (HVE) et d'encourager davantage d'exploitants à s'engager dans cette démarche durable.</p>	<p>À la fin de l'année 2023, ce sont 60 exploitations viticoles, couvrant une superficie totale de 480 hectares, qui ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3.</p> <p>En 2024, 117 exploitations viticoles, couvrant 713 hectares, sont certifiées HVE, marquant une avancée majeure vers des pratiques agricoles durables dans la région. Cet engagement en faveur de la biodiversité, de la gestion raisonnée des intrants et de la protection des ressources en eau renforce l'image d'un territoire viticole durable.</p> <p>Une dizaine de nouveaux adhérents rejoindront la démarche dès le début de l'année 2025.</p>	

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°40

Intitulé de l'action : 4.8 - Développer une stratégie de reconquête agricole cohérente à l'échelle du massif des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chambre Agriculture du Var ➤ Préfecture du Var
Description de l'action	Acteurs
Pour répondre à l'objectif de reconquête de 10 000 ha de terres agricoles, deux gisements fonciers sont ciblés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le foncier en friche comme gisement prioritaire. ▪ Les espaces boisés à potentiel agricole comme gisement complémentaire. Sur ces espaces boisés, le Plan de Reconquête Agricole vise également des secteurs répondant à un enjeu de Défense des Forêts Contre l'Incendie, via l'implantation de coupures agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre Agriculture du Var ▪ Préfecture du Var ▪ SAFER ▪ EPCI ▪ DDTM ▪ SDIS ▪ CRPF
	Budget en euros (€)
	Non communicable.
	Sources de financement
	Europe (FEADER), CA83 et EPCI.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>En janvier 2020, la Chambre d'agriculture du Var et la Préfecture du Var ont organisé une première série d'ateliers thématiques sur le thème de la « Reconquête Agricole ». Plus de 80 personnes (agriculteurs et représentants agricoles et forestiers, collectivités, services de l'Etat, députés et attachés parlementaires, techniciens d'organismes agricoles, chambre d'agriculture...) ont participé à ces travaux. Des propositions d'actions et d'amendements, innovantes, concrètes et pragmatiques, ont été faites.</p>	<p>Deux objectifs à l'horizon 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir 10 000 ha de foncier agricole. - Lancer des animations foncières afin de reconquérir ce foncier. 	<p>Les actions d'animations foncières auprès des propriétaires de parcelles sont lancées sur les espaces en friches, puis sont en cours sur les espaces boisés.</p>	

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts et le tourisme responsable

Action n°41

Intitulé de l'action : 4.9 - Valorisation des déchets verts en circuits courts à destination des agriculteurs locaux	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ CCCV
Description de l'action	Acteurs
<p>L'action de valorisation des déchets verts en circuits courts vise à transformer les résidus de végétaux issus de l'entretien des espaces naturels et urbains en ressources utiles pour l'agriculture locale.</p> <p>Cette initiative permet de réduire le volume de déchets tout en offrant aux agriculteurs un accès à des amendements naturels et locaux, tels que le compost ou le paillage, favorisant la fertilité des sols.</p> <p>En promouvant une économie circulaire à l'échelle territoriale, cette action contribue à renforcer les liens entre les collectivités, les gestionnaires de déchets et les agriculteurs, tout en diminuant les impacts environnementaux liés au transport et au traitement des déchets verts.</p>	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>En 2024, un bilan de l'action menée par la communauté de communes montre que, malgré la signature du CTE en 2020, le Pôle Valorisation des Déchets de Cœur du Var n'a malheureusement pas pu mettre en œuvre l'initiative visant à valoriser les biodéchets au profit des agriculteurs locaux, faute de moyens humains et financiers.</p> <p>Cette action ne figure pas dans le dernier programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2029 en raison d'un choix politique.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°42

Intitulé de l'action : 5.1 - Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conservatoire patrimoine du Freinet
Description de l'action	Acteurs
<p>Mettre en réseau les divers acteurs de l'éducation à l'environnement et du patrimoine, tout en proposant des actions éducatives et de sensibilisation adaptée aux spécificités du massif des Maures, essentielles afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels et futurs. Cela implique de réunir les compétences d'animateurs et de professionnels de divers horizons – tels que des historiens, naturalistes, forestiers, artistes, cuisiniers, apiculteurs, archéologues, et castanéiculteurs – afin de faciliter la compréhension de cet espace géographique unique.</p> <p>Le projet vise à offrir des perspectives complémentaires sur le territoire, en contribuant aux orientations de développement durable. En s'appuyant sur un espace muséographique et des sites d'animation en pleine nature, il propose des animations pédagogiques, des visites commentées, des chantiers de valorisation du patrimoine vernaculaire, ainsi que des conférences, stages et ateliers destinés à tous les publics.</p> <p>En parallèle, le Conservatoire a publié une revue scientifique dédiée au patrimoine du massif des Maures, intitulée Freinet-Pays des Maures. Une partie de cette revue est consacrée à la publication de conférences présentées lors des Rencontres Patrimoine et Histoire des Maures, une manifestation annuelle itinérante qu'ils organisent depuis 18 ans chaque dernier samedi de janvier dans différentes communes du massif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservatoire patrimoine du Freinet ▪ 15 intervenants (prestataires de service)
	Budget en euros (€)
	616 407 €
	Sources de financement
	Autofinancement (vente des animations), commune La Garde-Freinet, département du Var, région PACA, État, AAProjets, FONJEP.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Les restrictions sanitaires de l'année 2020 ont touché de plein fouet l'association. Comme beaucoup, il a fallu également adapter notre projet. En dehors des périodes de confinement, ils ont tout de même pu poursuivre une partie de leurs missions : ils ont accueilli des écoles et des centres de loisirs ; leurs balades accompagnées ont remporté un vif succès ; leur chantier de bénévoles de restaurations de murs en pierre sèche s'est bien déroulé.</p> <p>L'année 2020 en quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 727 personnes accueillies en total. - 4 expositions permanentes et une exposition temporaire sur les chauves-souris. - Création de nouveaux supports pour la visite du musée. - 13 balades découverte du massif des Maures. - 24 sorties/ateliers en familles et 15 stages/ateliers. - 1 balade équestre. - 144 animations d'une demi-journée avec : centre de loisirs, écoles maternelles, écoles 	<p>Préserver, faire connaître et mettre en valeur les spécificités du patrimoine culturel du massif des Maures.</p>	<p>Les chiffres de fréquentation ne font qu'augmenter depuis 2020. L'association a recentré ses activités sur ses compétences les plus fortes, à savoir la médiation auprès du jeune public, ainsi que les actions liées à l'étude et la mise en valeur du patrimoine. Pour ce faire, elle a recruté une nouvelle animatrice au mois de juin 2024, qui apporte son savoir-faire notamment dans le champ du développement durable. Plusieurs animations ont été mises en place sur ce thème.</p> <p>La seconde orientation que l'association souhaite développer concerne le patrimoine, aussi bien pour les études que pour la valorisation (signalétique, chantiers), intention sur laquelle ils travaillent actuellement. Ils se laissent 2 ans – jusqu'en 2026 - avant d'évaluer la pertinence de cette orientation.</p> <p>Parmi les autres activités de l'association, leurs rendez-vous annuels ont rencontré un vif succès, comme les 22es Rencontres Histoire et Patrimoine du Freinet, à La Mole ; la démonstration de taille de figuiers, organisée depuis 2013 ; ou encore la 7e année de chantier</p>	<p style="text-align: center;">Code couleur</p>

<p>élémentaires, lycées et d'autres groupes d'enfants.</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 713 enfants en animation.- 1 journée d'une conférence sur l'actualité de la recherche et les travaux en cours à l'échelle du massif des Maures. La journée a eu lieu à La Croix-Valmer.- 4 visites guidées dans une châtaigneraie pour la fête de la châtaigne.- 1 chantier de 15 jours avec 15 volontaires de restauration de murs en pierre sèche.- Publication d'une revue scientifique Freinet, pays des Maures, numéro 16.		<p>de volontaires au verger de Miremer, en partenariat avec la CORAC et l'Union Rempart.</p> <p>L'année 2023 en quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none">- 14 000 personnes accueillies en total.- 4 expositions permanentes sur le Fort-Freinet, la sériciculture, la châtaigne et le chêne-liège.- Création de nouveaux supports pour la visite du musée pour les plus petites (maternelles).- 13 balades découverte du massif des Maures ; 24 sorties/ateliers en familles ; 1 balade équestre ; 15 stages/ateliers.- 450 animations d'une demi-journée avec : centre de loisirs, écoles maternelles, écoles élémentaires, lycées et d'autres groupes d'enfants.- 12 668 enfants en animation.- 1 journée de conférence, au Plan de la Tour, sur l'actualité de la recherche et les travaux en cours à l'échelle du massif des Maures.- A l'occasion de la fête de la châtaigne : 2 visites guidées dans une châtaigneraie ; 1 atelier vannerie ; 1 atelier sur la teinture végétale aux tannins, 2 activités de cuisine.	
--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none">- 1 chantier de 15 volontaires de restauration de murs en pierre sèche au Conservatoire de figuiers de Miremer.- Publication d'une revue scientifique Freinet, pays des Maures, numéro 19.	
--	--	---	--

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°43

Intitulé de l'action : 5.2 - Education par l'environnement – Ateliers d'éveil par l'environnement	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ Fondation Golf de Vidauban	
Description de l'action	Acteurs	
<p>C'est durant l'enfance, que nous construisons notre cadre mental de références. C'est à partir de l'acquisition de ces notions et valeurs que nous évaluerons plus tard ce qui est bon et ce qui est mal. Cependant, ce cadre de référence intègre de moins en moins la nature dans nos quotidiens : vie citadine, manque d'espaces naturels à proximité du lieu de résidence, changements d'habitudes de vie, manque de temps pour la promenade, jeux d'enfants qui ne se déroulent plus dans la nature mais devant les écrans... De plus, depuis les années 1980, les arbres et les plantes sont de moins en moins présents dans les paysages extérieurs des dessins animés réduisant ainsi la présence de la nature dans le cadre mental de référence des petits spectateurs. Pourtant, les psychologues et neurologues s'accordent à dire que se trouver dans un espace vert restaure notre attention mentale et réduit notre stress.</p> <p>Comme l'indique Louise Chawla, psychologue de l'environnement, un enfant qui joue dehors librement et sans contrainte, prend confiance en son corps en se lançant des défis et en testant ses compétences : il gagne en capacité et en autonomie. Le contact avec un environnement naturel stimule l'imagination des enfants et leurs fonctions cognitives et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondation Golf de Vidauban ▪ Commune de Vidauban 	
	Budget en euros (€)	4 114,4 €
	Sources de financement	Fondation Golf de Vidauban financée par les salariés de l'entreprise et les adhérents.

réduit leurs tensions. L'éducation par l'environnement est donc essentielle pour les citoyens en devenir que sont les enfants.			
Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Des actions en faveur de l'éducation à l'environnement ont été réalisées en faveur de l'école Henri Michel de Vidauban entre mai 2020 et juin 2021 où 400 élèves ont été sensibilisés. Les actions en faveur de l'école Carbonnel ont été annulées (Covid19).</p> <p>Une journée d'animation pour les élèves de CE1 "la biodiversité c'est quoi au juste?" avec comme thématiques abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vivant ou non vivant ? - La biodiversité ici et ailleurs. - La vie insoupçonnée de la faune et la flore : à quoi servent les fleurs ? Quelle vie trouve-t-on dans le sol ? Et les espèces invisibles ? <p>Une journée d'animation pour les élèves de CM2 "la biodiversité au quotidien" avec comme thématiques abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les traces de l'homme. - La transformation des matériaux et le land art. 	<p>Objectifs des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte, sensibilisation au milieu naturel local. - Notion de pollution et de dégradation du milieu naturel. - Comprendre l'intérêt et le but de la protection et la préservation de la nature. - Susciter l'intérêt et la curiosité envers la nature, l'environnement. - Favoriser une pratique d'observation du terrain et de l'action. - Initier à un comportement respectueux de l'environnement. 	<p>Il n'y a pas eu de reprise des actions à l'éducation à l'environnement durant l'année scolaire 2024, mais la Fondation Golf de Vidauban a indiqué qu'il y a une possibilité de reprise en 2025.</p>	

<ul style="list-style-type: none">- Le biomimétisme et les inventions inspirées par la nature.- La création d'un cadre végétal. <p>Un film a été diffusé à la création de la Fondation Golf de Vidauban.</p> <p>Un programme national en faveur de la biodiversité de la Fédération Française de Golf, dans une démarche volontaire, pour constituer un inventaire national de la biodiversité des golfs.</p>			
--	--	--	--

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°44

Intitulé de l'action : 5.3 - Créer un catalogue regroupant les différentes fêtes de la Nature à l'échelle des Maures et conforter les animations	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ SMMM ➤ 3EPCI
Description de l'action	Acteurs
<p>Le projet consiste à créer un catalogue recensant les diverses fêtes de la Nature organisées sur le territoire du massif des Maures, afin de mettre en valeur les événements dédiés à la sensibilisation et à la préservation de la biodiversité. Ce catalogue permettra de mieux structurer l'offre existante, en offrant une visibilité accrue aux initiatives locales.</p> <p>Parallèlement, l'action vise à renforcer et à diversifier les animations proposées lors de ces événements, en impliquant les acteurs locaux, les associations et les collectivités. L'objectif est de favoriser une plus grande participation du public, de sensibiliser à la protection de l'environnement, et de renforcer les liens communautaires autour de la nature.</p>	<div style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center; padding: 5px;">Budget en euros (€)</div> <div style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center; padding: 5px;">Sources de financement</div>

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>L'action sera lancée à la fin de l'année 2024, en parallèle de la création du site internet du Syndicat Mixte du Massif des Maures.</p> <p>Ce lancement permettra de centraliser et de promouvoir les différentes fêtes de la Nature organisées sur le territoire du massif des Maures, tout en offrant une plateforme numérique accessible à tous. Le site internet servira de support pour la diffusion du catalogue des événements, tout en facilitant l'accès à des informations pratiques et la participation des citoyens.</p> <p>Ainsi, cette initiative s'inscrit dans une démarche de valorisation des actions locales en faveur de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°45

Intitulé de l'action : 5.4 - Réflexion sur la mise en place d'une équipe de terrain/garderie et signalétique commune massif des Maures

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

➤ SMMM

Description de l'action	Acteurs
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Action non-commencée.	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°46

Intitulé de l'action : 5.5 - Les connaissances traditionnelles associées à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ SPCV ➤ Conservatoire Méditerranée partagé
Description de l'action	Acteurs
<p>L'action "Les connaissances traditionnelles associées à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures" vise à recueillir et préserver les savoirs ancestraux et les pratiques culturelles liées à la châtaigneraie.</p> <p>Cette initiative inclut des recherches approfondies dans des archives et des bibliothèques, ainsi que des entretiens avec des habitants locaux, notamment des agriculteurs et des artisans, qui possèdent une expertise transmise de génération en génération. Ces enquêtes orales et documentaires permettent de documenter les méthodes traditionnelles de culture, de récolte et de transformation des châtaignes, ainsi que les usages sociaux et festifs autour de ce fruit emblématique de la région.</p> <p>En mettant en lumière ces pratiques, l'action contribue à la valorisation et à la transmission de ce patrimoine immatériel, essentiel à l'identité culturelle et historique du massif des Maures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Castanéculteurs à la retraite et en activité ▪ Jean-Luc Domenge, linguiste et professeur d'occitan ▪ Conservatoire du Patrimoine du Freinet ▪ Département du Var
	Budget en euros (€)
	15 000 €
	Sources de financement
	Préfecture du Var (FNADT 84,5 %) et cofinancement SPCV.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Avant la mise en place de cette action, aucun document capitalisant les savoirs et les savoir-faire liés à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures n'existait.</p>	<p>À travers des sources documentaires et des enquêtes orales, l'objectif a été d'acquérir des connaissances historiques et ethnographiques sur les savoirs et savoir-faire liés à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures.</p>	<p>Le livrable "La Culture de la Châtaigne dans le massif des Maures : 1930 à nos jours" a été remis le 31 mai 2021 par Clémence Guillin, anthropologue. Ce rapport de recherche ethnologique et historique a été réalisé avec l'accompagnement du CMP, qui a soutenu le SPCV dans la définition de l'étude, le recrutement d'un prestataire, et le suivi méthodologique, notamment pour l'élaboration du guide d'entretien.</p> <p>L'anthropologue a mené 26 entretiens, qui ont ensuite été traités pour la rédaction du rapport final, d'une longueur de 98 pages.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°47

Intitulé de l'action : 5.6 - Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CCMPM ➤ 3 EPCI 				
Description de l'action	Acteurs				
<p>Élaborer un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées de chaque territoire du Massif des Maures afin de permettre aux visiteurs une traversée complète du massif et de réunir ainsi les 3 EPCI dans une démarche commune de tourisme durable.</p> <p>Le massif des Maures dispose d'une richesse environnementale exceptionnelle que la mise en relation des sentiers de randonnées intercommunaux permettra de mettre en évidence, sachant que la découverte et la connaissance des milieux est un magnifique moyen de sensibiliser la population à la protection des espaces.</p> <p>Les trois communautés de communes réunies au sein du Contrat de Transition Écologique du massif des Maures ont entrepris chacune des démarches de valorisation de leurs espaces naturels par la mise en place d'un réseau de sentiers de randonnées intercommunal. L'état d'avancement de ces missions est différent d'un territoire à l'autre mais chacune des collectivités convergent vers une même ambition : offrir au public un accès aux espaces naturels construire autour de critères qualitatifs et dans des conditions techniques et juridiques sécurisées.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #0070C0; color: white;">Budget en euros (€)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pas de budget défini</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #0070C0; color: white;">Sources de financement</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Autofinancement des EPCI.</td> </tr> </table>	Budget en euros (€)	Pas de budget défini	Sources de financement	Autofinancement des EPCI.
Budget en euros (€)					
Pas de budget défini					
Sources de financement					
Autofinancement des EPCI.					

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le lancement de la réflexion a été initié en 2020.</p>	<p>Les objectifs de l'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un maillage de chemin de randonnée sur le territoire Intercommunal. - Sécurisation foncière des itinéraires. - Coordination de la signalétique. 	<p>Les chemins ont été identifiés sur le territoire de la communauté de communes de Méditerranée Porte des Maures, le travail est en cours sur la sécurisation foncière et la signalétique.</p> <p>En ce qui concerne la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, des réalisations ont été effectuées dans le cadre de ce projet, bien qu'aucune intention précise n'ait été formulée à ce sujet.</p> <p>Aucune information concernant la communauté de Cœur du Var n'a pu être récolté sur ce projet.</p> <p>Ce projet est actuellement en réflexion au sein du Syndicat Mixte du Massif des Maures, qui envisage de prendre en charge la coordination des actions à mettre en place pour les trois EPCI durant l'année 2025.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°48

Intitulé de l'action : 5.7 - Schéma de valorisation pour un géo-tourisme durable (dans le cadre de la candidature GEOPARK-UNESCO)	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ MDD / GEOPARK
Description de l'action	Acteurs
<p>Le Géoparc du Socle de la Provence se constitue pour proposer une candidature au label et réseau mondial UNESCO GEOPARK. Porté par le département du Var, il ambitionne une candidature originale basée sur le géo-tourisme et la gestion exemplaire des ressources patrimoniales.</p> <p>Des formations géologiques les plus anciennes de la Provence, seuls affleurent aujourd'hui les célèbres massifs des Maures, de l'Estérel et du Tanneron. Les 3 massifs varois sont traditionnellement regroupés par la communauté scientifique au sein d'un même ensemble géologique nommé Provence Varisque. Le territoire Géoparc comptera 51 communes du Var et 7 communes des Alpes Maritimes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département du Var ▪ Syndicat Mixte du Massif des Maures ▪ EPCI
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		<p>Le projet du label Unesco Geopark « Maures-Esterel » a été réalisé en juin 2022 sous la forme d'un rapport, d'une longueur de 96 pages. Le projet est en cours de labellisation.</p> <p>Le plan d'actions du Géoparc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Protéger le patrimoine et les paysages du Géoparc, améliorer la qualité et la mise en réseau des sites entre le littoral et l'arrière-pays pour tous les publics. - Axe 2 : Construire une offre de découverte originale de pleine nature et contribuer au développement agroforestier et artisanal local. - Axe 3 : Impliquer les acteurs des sciences de la terre et développer les coopérations scientifiques autour de la protection, de la valorisation des ressources et des risques naturels. - Axe 4 : Améliorer la connaissance scientifique des patrimoines identitaires du Géoparc et favoriser leur transmission. 	

		<ul style="list-style-type: none">- Axe 5 : Protéger le milieu marin du Géoparc par une sensibilisation adaptée aux usages.- Axe 6 : Promouvoir un « géo-tourisme » pour tous en structurant la démarche, les lieux de médiation et les sites géologiques, paléontologiques et minéralogiques remarquables.	
--	--	--	--

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°49

Intitulé de l'action : 5.8 - Schéma d'accueil de la réserve biologique Intégrale et pourtour de la Chartreuse de la Verne	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ ONF
Description de l'action	Acteurs
La Réserve Biologique Intégrale (RBI) des Maures s'étend sur une surface de 2 531 ha. Elle abrite 12 habitats rares, 42 espèces végétales protégées et 140 espèces animales protégées. La stratégie d'accueil repose sur trois temps forts : <ul style="list-style-type: none"> - L'examen de la vocation des espaces : il permet de segmenter l'espace selon les priorités et l'intensité de l'accueil souhaitée. - La définition d'un plan de circulation afin de mieux structurer l'accueil sur le massif et ainsi éviter la saturation de certaines espaces. - L'élaboration du plan de signalétique, outil indispensable à l'orientation des visiteurs et à leur canalisation sur les sentiers. Cet outil ne peut voir le jour qu'après avoir arrêté le plan de circulation. 	■ ONF
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Le Schéma d'accueil de la RBI des Maures a été réalisé en 2017, sous la forme d'un rapport, avant la mise en place du CTE.</p> <p>La stratégie d'accueil repose sur trois temps forts :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le schéma spatial : il permet de segmenter l'espace selon les priorités et l'intensité de l'accueil souhaitée. 2) Le plan de circulation afin de mieux structurer l'accueil sur le massif et ainsi éviter la saturation de certains espaces. 3) Le plan de signalétique, outil indispensable à l'orientation des visiteurs et à leur canalisation sur les sentiers. Cet outil ne peut voir le jour qu'après avoir arrêté le plan de circulation. <p>Un plan d'actions pluriannuel a été élaboré sur quatre orientations : accueillir le public dans un milieu naturel préserver, préserver et valoriser le patrimoine historique, travailler en faveur de l'identité du site et de l'esprit des lieux, s'inscrire dans une gestion durable de qualité. Chaque action est reliée à une fiche action qui indique la</p>	<p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer d'autres aires de stationnement aménagées sur le territoire afin de désaturer le site. - Maintenir la diversité paysagère. - Réduire les dysfonctionnements paysagers. - Préserver le petit patrimoine faisant partie du paysage. - Mettre en valeur les panoramas. - Veiller à la conservation de la mosaïque d'espaces naturels et d'arbres remarquables. - Préserver le patrimoine bâti et inscrire sa restauration dans une démarche traditionnelle, durable et respectueuse de la forêt dans laquelle il s'intègre. - Mieux maîtriser la circulation dans le massif. - Communiquer et sensibiliser le public à la fragilité du massif et à sa préservation. - Structurer l'offre de découverte. - Proposer d'autres alternatives à la balade autour de la Chartreuse. 	<p>Récemment, l'ONF a lancé des travaux relatifs à la réhabilitation paysagère du parvis de la Chartreuse de la Verne.</p> <p>Par ailleurs, depuis deux ans, l'ONF a mené des études et des actions concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de la Verne, en prenant en compte tous les enjeux associés. Ce projet continue d'évoluer.</p>	

<p>localisation, l'échéance, le coût estimatif et l'ordre de priorité.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en réseau les sites touristiques d'intérêt pour désaturer le site de la Chartreuse.- Clarifier les supports de communication et les élargir à l'ensemble des besoins des visiteurs (carte de situation, itinéraires de balades proposés, informations pratiques, etc.).- Structurer l'offre de découverte.- Améliorer la lisibilité du site et des possibilités de découverte offerte en clarifiant la signalétique et le balisage.		
--	---	--	--

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°50

Intitulé de l'action : 5.9 - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ Agence des politiques énergétiques 83
Description de l'action	Acteurs
<p>Dans le cadre du service France Renov', le service d'accompagnement pour faciliter la rénovation énergétique auprès des ménages, porté par la COFOR ALEC 83, est mutualisé sur le territoire de 8 EPCI dont les communautés de communes de Cœur du Var - Golfe de Saint-Tropez - Méditerranée Porte des Maures.</p> <p>Il permet aux administrés de bénéficier d'un accompagnement technique et d'une ingénierie financière afin de réduire leur consommation énergétique domestique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COFOR ALEC 83
	Budget en euros (€)
	290 000 €
	Sources de financement
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communauté Économique Européenne (CEE) ▪ EPCI ▪ Département du Var ▪ Région PACA

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>L'action a démarré en 2021 avec l'accompagnement de 620 ménages.</p>	<p>Les orientations stratégiques de la mission de conseil / accompagnement assurée par l'Agence sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner en tant qu'expert en qualité de « Tiers de confiance », neutre, rassurant et bienveillant pour conforter le passage à l'acte. - Baliser le projet avec le maître d'ouvrage et concentrer l'aide apportée durant les étapes clés pour faciliter le déclenchement des travaux. - Rendre plus attractifs les projets de rénovation en utilisant des arguments de confort, de bien-être et de valeur patrimoniale (en plus des arguments classiques de réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre). - Orienter l'initiative du maître d'ouvrage dans la perspective d'atteindre, à terme, éventuellement en plusieurs étapes de travaux, des niveaux de performance compatibles avec ceux du label BBC EFFINERGIE rénovation. 	<p>L'action "Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés" a permis de soutenir 1 600 ménages sur les trois EPCI du Syndicat Mixte du Massif des Maures, de janvier 2021 à octobre 2024.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°51

Intitulé de l'action : 5.10 - Etude Fonds Chaleur – énergie renouvelable	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ 3 EPCI
Description de l'action	Acteurs
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Le projet a été annulé par manque de financement de l'ADEME.	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°52

Intitulé de l'action : 5.11 - Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la transition énergétique	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agence des politiques énergétiques 83 ➤ DDTM
Description de l'action	Acteurs
<p>Le Service d'accompagnement de la Transition Énergétique pour les Collectivités (TEC) est un dispositif mutualisé à l'échelle de 4 EPCI, incluant la communauté de communes Cœur du Var, la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.</p> <p>Ce service a pour objectif de répondre aux besoins des communes en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. Il accompagne également les collectivités dans la préparation et le dépôt de candidatures aux appels à projets, tels que l'AAP ACTEE, et anime le réseau des référents énergie communaux, favorisant ainsi l'échange et la montée en compétences des élus et agents locaux sur les enjeux énergétiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COFOR ALEC 83
	Budget en euros (€)
	67 900 €
	Sources de financement
	CEE (FNCCR), TE 83, EPCI.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>L'action a démarré en 2021.</p> <p>Dans le cadre du Service d'accompagnement de la Transition Énergétique pour les Collectivités (TEC), plusieurs actions clés ont été mises en place pour soutenir les communes dans leur transition énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du réseau des référents énergie. - Réalisation de notes d'informations. - Dépôt de candidature Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE). 	<p>L'action a pour objectifs plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation par la diffusion des bonnes pratiques en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre auprès des collectivités locales. - Réduction de la consommation d'énergie par l'accompagnement afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés. 	<p>Les résultats obtenus en 2024 dans le cadre du Service d'accompagnement de la Transition Énergétique pour les Collectivités (TEC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidatures au programme ACTEE accompagnées : 3 EPCI et 8 communes. - Nombre d'audits énergétiques réalisés : 71. - Nombre de référents énergie communaux sensibilisés : 62. - Notes d'information produites et diffusées : 4. <p>Ces actions témoignent de l'engagement des EPCI et des communes dans la transition énergétique et la rénovation des bâtiments publics.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°53

Intitulé de l'action : 5.12 - Mettre l'énergie en paysage : Étude de cas sur l'autonomie énergétique du Domaine du Rayol	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Domaine du Rayol ➤ Conservatoire du littoral
Description de l'action	Acteurs
<p>Cette initiative cherche à intégrer des solutions énergétiques renouvelables adaptées à un cadre paysager tout en garantissant la préservation des caractéristiques naturelles et patrimoniales du lieu. L'objectif est de concevoir des stratégies énergétiques qui permettent au domaine d'atteindre une forme d'autosuffisance énergétique, en utilisant des technologies telles que les panneaux solaires, la géothermie ou d'autres formes d'énergie renouvelable, tout en intégrant ces solutions de manière harmonieuse dans le paysage.</p> <p>Le projet était décliné en quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étape 1 : La consolidation d'une équipe pluridisciplinaire autour d'un programme ambitieux d'animation et d'accompagnement autour de l'élaboration collective de projets de petites unités d'énergie renouvelables, dans l'esprit du domaine. L'enjeu est de constituer une équipe mêlant des scientifiques, des ingénieurs, des paysagistes, des designers ainsi que des artistes. - Étape 2 : Co-conception de fabriques de jardin « énergétique ». - Étape 3 : Identifier les lieux pouvant potentiellement accueillir des petites fabriques énergétiques. - Étape 4 : Proposition d'un sentier pédagogique autour des énergies renouvelables. 	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
		Aucune information supplémentaire sur l'avancement de l'action. Elle n'a pas été lancée.	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°54

Intitulé de l'action : **5.13 - Développement de la production / consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin (83)**

Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action :

➤ CCGST

Description de l'action

Acteurs

La communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont le projet a été adopté le 6 mars 2019, souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR) dans son territoire afin de contribuer à l'objectif du SRADDET de 29% de taux de couverture des consommations du territoire par les ENR d'ici 2030.

▪ CCGST

Dans ce contexte, la communauté de communes souhaite réaliser une première démarche structurée et exemplaire de développement de la production / consommation d'électricité photovoltaïque auprès des entreprises d'un parc d'activités économiques, celui de Saint-Maur à Cogolin (83).

Budget en euros (€)

60 000€

Sources de financement

Cette démarche sera l'amorce d'une stratégie de massification du photovoltaïque avec un élargissement ultérieur à d'autres potentiels surfaciques du territoire et notamment :

Région PACA et autofinancement.

- Autres zones d'activités de la Communauté de communes ;
- Bâtiments communaux et intercommunaux ;
- Sites dégradés tels que le centre d'enfouissement technique, les surfaces en eau artificialisées, les anciennes gravières, etc.

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>Une première campagne d'études a été menée en novembre 2020 auprès de six entreprises volontaires.</p>	<p>L'objectif est d'inciter et d'aider les résidents du parc d'activités à passer aux énergies renouvelables solaires.</p> <p>Il permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer une dynamique d'installation collective.- Créer un ou des groupes d'autoconsommation.	<p>Le projet est terminé. Trois installations photovoltaïques ont été accompagnées au sein du parc d'activités Saint-Maur à Cogolin.</p>	

Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique sur le massif

Action n°55

Intitulé de l'action : 5.14 - Accompagner les entreprises du bâtiment dans le management environnemental et énergétique de leurs activités	Maîtres d'ouvrages ou porteurs de l'action : ➤ CMAR
Description de l'action	Acteurs
<p>Ce projet consiste à soutenir les entreprises du secteur du bâtiment dans la gestion environnementale et énergétique de leurs activités. Cela inclut la mise en place de pratiques durables et la réduction de l'empreinte écologique des projets de construction. L'accompagnement porte sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, la gestion des déchets, ainsi que l'optimisation des ressources naturelles, tout en favorisant l'adoption de normes environnementales et de certifications énergétiques.</p> <p>L'objectif est de permettre aux entreprises de se conformer aux exigences réglementaires tout en améliorant leur performance énergétique et en réduisant leurs impacts environnementaux.</p>	▪ CMAR PACA
	Budget en euros (€)
	Sources de financement

Etat initial en 2020	Objectifs de l'action	Etat d'avancement en 2024	Code couleur
<p>En 2020, l'état initial de l'action pour accompagner les entreprises du bâtiment dans le management environnemental et énergétique au sein de la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures se composait de 17 actions concrètes destinées à soutenir cette transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et former les entreprises du bâtiment aux bonnes pratiques environnementales. - Mettre en place des systèmes de gestion énergétique conformes aux normes et certifications en vigueur. - Encourager l'usage de matériaux durables et le recyclage des matériaux de construction. - Réduire l'empreinte carbone de l'activité, notamment par l'optimisation des ressources et des procédés. 	<p>En 2024, l'état d'avancement de l'action visant à accompagner les entreprises du bâtiment dans le management environnemental et énergétique sur le territoire (communauté de communes Méditerranée Portes des Maures) a significativement progressé, avec désormais 210 actions mises en œuvre.</p>	

1.5 Conclusion du projet CTE des Maures (2020-2024)

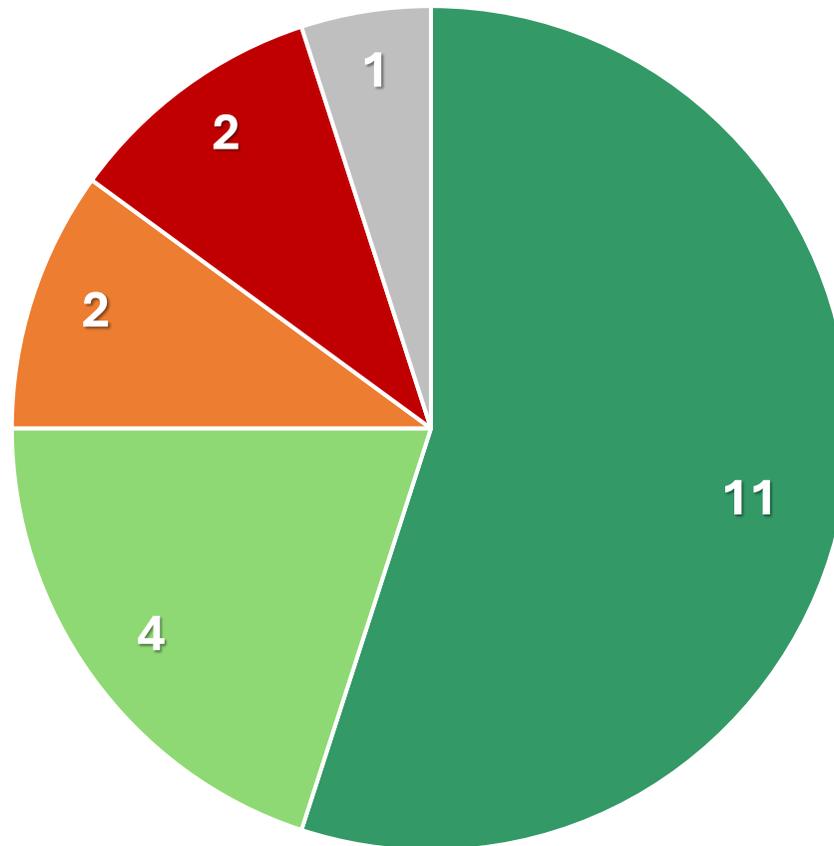
Le Contrat de Transition Écologique, porté par le Syndicat Mixte du Massif des Maures, a rencontré plusieurs obstacles dans sa mise en œuvre, particulièrement en 2021. Cette année-là, l'animation du CTE a été suspendue en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi que du manque de recrutement au Syndicat pour soutenir les initiatives prévues. De plus, les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont été initiés par France Relance en 2021, après la crise sanitaire, dans le cadre du plan de relance économique et écologique de la France. Ces CRTE ont pris le relais des CTE et sont exclusivement portés par les intercommunalités. En 2024, les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE 2ème génération) ont été lancés pour « remplacer » les CRTE de 2021, afin d'accélérer les projets de transition écologique.

La réalisation du bilan des actions et projets menés dans le cadre du CTE 2020, à travers des échanges avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et porteurs de projet, a permis de mettre en évidence la dynamique déployée sur le territoire en faveur de la transition écologique. Cette démarche a mis en lumière les différentes initiatives mises en place pour soutenir cette transition, tout en révélant des défis rencontrés. Cette phase de bilan constitue ainsi une étape clé pour évaluer l'ampleur des efforts fournis et orienter les actions futures pour assurer la continuité et l'adhésion à la transition écologique au niveau local.

Les diagrammes en secteur ci-dessous représentent la répartition des actions et projets selon leur état d'avancement :

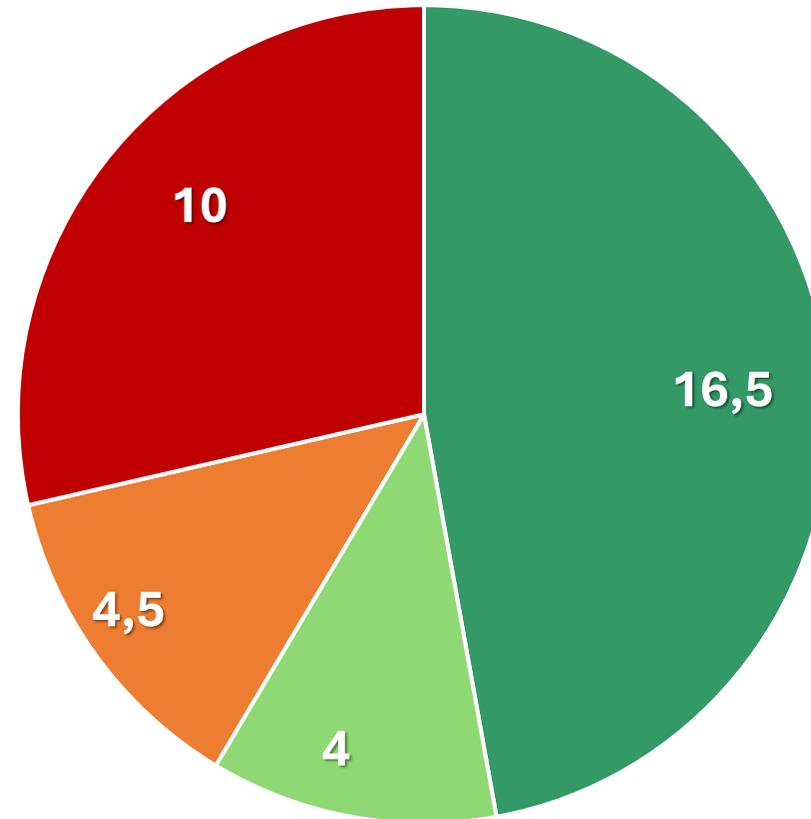
-  Actions / projets réalisés ;
-  Actions / projets en cours de réalisation ;
-  Actions / projets suspendus à cause de freins divers ;
-  Actions / projets non-commencés ou annulés à cause de freins divers ;
-  Absence de données.

Bilan des 20 actions du CTE des Maures en 2024



■ Réalisées ■ En cours ■ Suspendues ■ Annulées ■ Absence de données

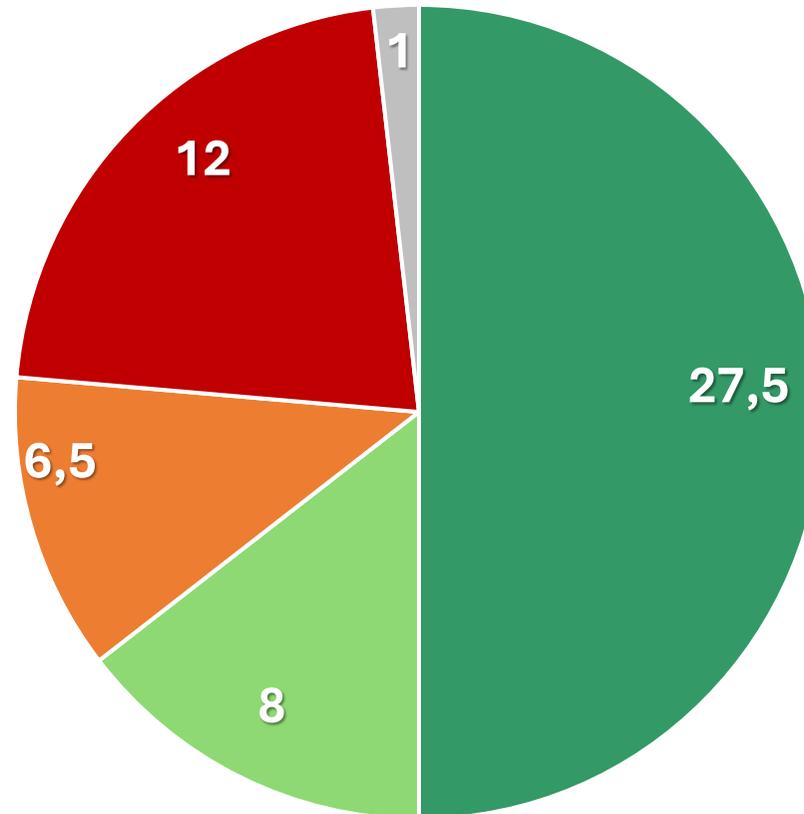
Bilan des 35 projets du CTE des Maures en 2024



■ Réalisés ■ En cours ■ Suspendus ■ Annulés

¹ Les valeurs 0,5 correspondent au projet « Animer/ coordonner le CTE massif des Maures ». Nous avons choisi de le classer à la fois comme un projet non commencé (en rouge) et comme un projet réalisé (en vert foncé).

Bilan final des 55 actions et projets CTE des Maures en 2024



■ Réalisés ■ En cours ■ Suspendus ■ Annulés ■ Absence de données

¹ Les valeurs 0,5 correspondent au projet « Animer/ coordonner le CTE massif des Maures ». Nous avons choisi de le classer à la fois comme un projet non commencé (en rouge) et comme un projet réalisé (en vert foncé).

Ainsi, au total, en excluant le projet d'animation du CTE, 35 actions et projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, ce qui représente près de deux-tiers des initiatives inscrites dans le CTE du massif des Maures. En revanche, 18 actions et projets n'ont pas été initiés, ont été annulés ou suspendus en raison de divers freins (économiques, sociaux, environnementaux, réglementaires ou politiques). Malgré ces obstacles, le Syndicat Mixte du Massif des Maures souhaite s'investir davantage dans certaines initiatives telles que :

- 2.9 Établissement de préconisations paysagères communes ;
- 2.10 Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Écologique ;
- 5.3 Créer un catalogue regroupant les différentes fêtes de la Nature à l'échelle des Maures et conforter les animations ;
- 5.6 Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI.

Ces projets, initialement prévus pour être développés par le Syndicat dans le cadre du CTE, n'ont pas pu être concrétisés en raison des contraintes mentionnées précédemment.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures prévoit également de développer certaines initiatives, en lien avec le CTE, notamment :

- 3.2 Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide. L'action initiale du CTE n'a pas été lancée par la communauté de communes de Méditerranée Porte des Maures. Le Syndicat a démarré un projet, par l'obtention d'un Fonds Vert en 2023, pour élaborer un diagnostic de vulnérabilité du massif des Maures qui permettra de mesurer son état de résilience face au changement climatique. Dans ce contexte, cette action pourra être mise en œuvre grâce à la réalisation d'un état des lieux sur les risques d'incendies et d'inondations, complété par un suivi visant à identifier les secteurs où le ruissellement et l'érosion des sols sont amplifiés par ces deux aléas. Enfin, des propositions d'actions concrètes seront élaborées pour réduire les facteurs aggravants liés à ces risques.
- 4. Projet « Développer l'agroforesterie et l'agroécologie au travers d'expériences pilotes structurantes à l'échelle du massif des Maures » du Syndicat avec l'association Les Résilients, vise à initier une démarche territoriale afin d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles locales. L'objectif principal est d'identifier et de mobiliser au moins 15 exploitants agricoles (viticulteurs, maraîchers, castanéiculteurs), prêts à s'investir dans des expérimentations concrètes. Ces expérimentations bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et approfondi, soutenu par l'élaboration d'une feuille de route. Par ailleurs, des échanges et des actions collaboratives seront organisés pour encourager le partage de connaissances et d'expériences, favorisant ainsi la transition agroécologique dans la région.

Ce bilan met en lumière les avancées réalisées et les perspectives à approfondir, tout en réaffirmant l'engagement du Syndicat Mixte du Massif des Maures à construire un avenir durable et résilient pour le territoire.

Légende

- Action réalisée
- Action en cours de réalisation
- Action suspendue présentant des freins (économiques, sociales, écologiques...)
- Action non-commencée ou annulée

Axe 1 – Développer une gestion forestière durable qui contribue à l'atténuation du changement climatique

Numéro	Gestion forestière "générale" / facilitation de la mobilisation		Code couleur
1.1	Action	Animation et travaux d'amélioration sylvicole en secteur de sensibilité notable et majeure pour la Tortue d'Hermann (coupe groupée public/privée)	CCCV
1.2	Action	Planification d'opérations groupées Public/ privé/ DFCI	ONF/ CRPF/ EPCI
1.3	Projet	Réaliser le schéma de desserte forestière du massif des Maures	SMMM
Valorisation / exploitation liège			
1.4	Projet	Promouvoir les valorisations innovantes du chêne-liège des Maures	Forêt Modèle de Provence
1.5	Projet	Remise en production de suberaies	ASL
1.6	Projet	Formation de leveurs de liège	ASL
1.7	Projet	Travaux de renouvellement et de régénération des peuplement forestiers assistés par plantation	ASL
1.8	Projet	Structuration de la filière liège isolation (réflexion normalisation)	FIBOIS
1.9	Projet	Unité de transformation liège	Projet public-privé
Valorisation châtaignier			
1.10	Projet	Mobilisation foncière des propriétaires de châtaigneraie	SPCV
1.11	Projet	Développement du broyage des rémanents castanéicoles	SPCV
Bois énergie			
1.12	Projet	Pôle d'équipement de Gassin - création d'un réseau de chaleur bois-déchets	CCGST & ERILIA
1.13	Projet	Développement - rénovation de la plateforme Maures Bois Energie	Maures Bois Energie
Valorisation "autres produits de la forêt"			
1.14	Projet	Développer des huiles essentielles de feuillages forestiers issus des Maures	Forêt Modèle de Provence
1.15	Projet	Développer la production d'arboises	Forêt Modèle de Provence

Axe 2 – Préserver & restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage

Numéro	Pastoralisme		Code couleur
2.1	Projet	Réaliser un Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal à l'échelle du Massif des Maures	SMMM/3EPCI/CERPAM
Biodiversité et habitats			
2.2	Action	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur Collobrières	Collobrières
2.3	Action	Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège	ASL
2.4	Action	Gestion des espèces d'arbres non indigènes (NNT)	CEREMA
2.5	Projet	Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les autres communes	autres communes
Exotiques et nuisibles			
2.6	Action	Travaux d'arrachage de la jussie à grandes fleurs sur le linéaire du cours d'eau de l'Aille qui traverse le Cannet-des-Maures	CCCV
2.7	Action	Stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EVEE)	SMMM
2.8	Action	Plan de lutte contre le frelon asiatique	CCGST
Paysage / sites remarquables			
2.9	Projet	Etablissement de préconisations paysagères communes	SMMM
Producteurs de nature			
2.10	Projet	Caractériser et évaluer 9 services écosystémiques du Massif des Maures dans le cadre de son Contrat de Transition Ecologique	SMMM/CEREMA

Axe 3 – Intégrer les aléas méditerranéens, planifier et gérer la préservation de la ressource en eau du massif

Numéro	Innovation DFCI et post incendie		Code couleur
3.1	Action	Stratégie post-incendie cap Lardier	PNPC
3.2	Action	Définir les incidences des incendies de forêt sur le ruissellement et le transport solide	CCMPM
Ruissellement			
3.3	Action	Limiter les ruissellements et érosion par la promotion de pratiques agricoles adaptées	CCMPM
Ressource eau			
3.4	Action	Réhabilitation du réseau d'eau et des captages des vallons du Couillier et de l'Argentière à des fins d'irrigation, sur la commune des Mayons	CCCV
3.5	Projet	Étude/gestion de la ressource en eau du Massif des Maures	SMMM/3EPCI
3.6	Projet	REUT (réutilisation des eaux usées) : exemple de Gonfaron	Commune de Gonfaron SCP

Axe 4 – Développer une agriculture vivrière méditerranéenne orientée vers les circuits courts

Numéro	Agroforesterie, arboriculture		Code couleur
4.1	Action	Réflexion stratégie de plantation de vergers d'amandiers	Compagnie des amandes
4.2	Projet	Expérimentation de vergers conservatoires à vocation pare-feu (dans le cadre du programme « Vergers d'avenir » piloté par le Conservatoire Méditerranéen Partagé) sur Collobrières	Conservatoire méditerranéen partagé

4.3	Projet	Réflexion - Projet agro forestier - accueil du tourisme pilote sur le site du plateau des LAMBERT / ONF	SMMM/3EPCI /ONF	
Filière courte, valorisation produits locaux				
4.4	Action	Réflexion sur la faisabilité d'un Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine «Châtaigne des Maures».	SPCV	
4.5	Projet	Projet Alimentaire de Territoire	3 EPCI	
Évolution des pratiques				
4.6	Action	Convertir les pratiques culturelles dans la viticulture	Association des Vignerons de la Londe	
4.7	Projet	Certification Haute Valeur environnementale (agriculture raisonnée + verdissement vignes)	Coop Gonfaron	
Foncier				
4.8	Projet	Développer une stratégie de reconquête agricole cohérente à l'échelle du Massif des Maures	Chambre d'agriculture	
Déchets verts et agri				
4.9	Projet	Valorisation des déchets verts en circuits courts à destination des agriculteurs locaux	CCCV	
Axe 5 - Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux de la transition écologique				
Numéro	Animation / sensibilisation patrimoine Massif des maures			Code couleur
5.1	Action	Découvrir et s'émerveiller, comprendre et respecter le massif des Maures	Conservatoire patrimoine du Freinet	
5.2	Action	Education par l'environnement – Ateliers d'éveil par l'environnement	Fondation Golf de Vidauban	
5.3	Projet	Créer un catalogue regroupant les différentes fêtes de la Nature à l'échelle des Maures et conforter les animations	SMMM/3EPCI	
5.4	Projet	Réflexion sur la mise en place d'une équipe de terrain/garderie et signalétique commune Massif des Maures	SMMM	
5.5	Projet	Les connaissances traditionnelles associées à la culture de la châtaigne dans le massif des Maures	Conservatoire méditerranée partagé	
Tourisme durable, activités de pleine nature				
5.6	Action	Réaliser un schéma de liaison entre les itinéraires de randonnées des 3 EPCI	CC MPM/ 3 EPCI	
5.7	Projet	Schéma de valorisation pour un géo-tourisme durable (dans le cadre de la candidature GEOPARK-UNESCO)	MDD / GEOPARK	
5.8	Projet	Schéma d'accueil de la réserve biologique Intégrale et pourtour de la Chartreuse de la Verne	ONF	
Formation, conseil efficacité énergétique				
5.9	Action	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique du parc de logements privés	Agence des politiques énergétiques 83	
5.10	Projet	Etude Fonds Chaleur – énergie renouvelable (cf JT ADEME 18 octobre 2019)	3EPCI	
5.11	Projet	Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de la T.E.	Agence des politiques énergétiques 83 / DDTM	
5.12	Projet	Mettre l'énergie en paysage : étude de cas sur l'autonomie énergétique du Domaine du Rayol	Domaine du Rayol/ conservatoire du littoral	
5.13	Action	Développement de la production/ consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin (83)	CDC GST	
5.14	Projet	Accompagner les entreprises du bâtiment dans le management environnemental et énergétique de leurs activités	CMAR	
Animation générale du dispositif/ accompagnement porteurs de projets				
5.15	Projet	Animer/ coordonner le CTE Massif des Maures - Emergence année 1	SMMM / EPCI / DDTM	